

OBJET

ENVIRONNEMENT

- Rapport annuel
Développement
Durable 2020.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
27/10/2020

Date d'affichage :
09/11/2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 NOVEMBRE 2020 à 17h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Pascal TASSART représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit faire apparaître, d'une part les éléments relatifs aux fonctionnements internes de la collectivité d'autre part les actions mises en œuvre en faveur du territoire et de la population.

Cette obligation réglementaire a pour objectif de placer au cœur des orientations budgétaires la stratégie d'amélioration continue vers la durabilité, selon une approche transversale des enjeux et impacts environnementaux des politiques menées dans les différents secteurs.

Le rapport doit permettre de mesurer la continuité au fil des ans de l'action municipale au regard des cinq finalités définissant le développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,

- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport ci-annexé dresse un bilan de la situation 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

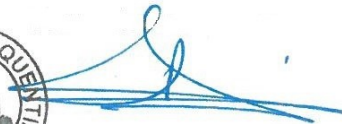
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 4 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Pour extrait conforme,



 Frédérique MACAREZ
 Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201102-51140-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 novembre 2020

Publication : 9 novembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RAPPORT ANNUEL

DE DÉVELOPPEMENT

DURABLE 2020



**SAINT
QUENTIN**

SAINT-QUENTIN.FR

ÉDITO

Le développement durable est une réalité tangible à Saint-Quentin. La Ville a reçu le trophée Atmos en 2002, les Rubans du développement durable en 2004, Le Prix Défi pour la Terre de la Fondation Nicolas Hulot en 2006 et la Marianne d'Or pour le développement durable axé sur la biodiversité en 2010. Depuis 2016, Saint-Quentin est également engagée dans la démarche Cit'Ergie.

Depuis un an, la Ville a intensifié son engagement dans une transition écologique, aux fins de :

- Préserver le patrimoine naturel local tout en engageant une transition économique durable
- Promouvoir une gestion écologique de l'espace urbain
- Sensibiliser le public à la protection de l'environnement

L'ambition climatique est plus que jamais d'actualité à Saint-Quentin. Si le COVID-19 est intervenu dans l'agenda du développement durable, 2020 n'en a pas été moins riche en projets et réalisations nouvelles, sur un mode de gouvernance participatif : première édition de la journée du développement durable, collecte de sapins, progression de la démarche Cit'Ergie, etc.

Ce 10^{ème} rapport du développement durable présente un certain nombre de réalisations concrètes portées par la Ville, au service du territoire et de ses habitants.

L'année 2021 sera celle de La Conférence de l'ONU sur le climat (COP 26), qui se tiendra finalement à Glasgow en novembre, afin de relever l'ambition climatique. Nous souhaitons réaffirmer notre engagement et relever ensemble le défi du développement durable.



Michel MAGNIEZ
Maire-adjoint chargé
de l'environnement



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin
Présidente de l'Agglo
du Saint-Quentinois



PRÉAMBULE

Dans son rapport Brundtland, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies du 27 avril 1987 définit pour la première fois le développement durable, comme « **un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.** »

Cinq ans plus tard, le Sommet de la Terre de Rio conférait au développement durable une dimension économique et affirmait le lien entre croissance et environnement.

Le développement durable est une notion polysémique reposant par ailleurs sur un ensemble d'exigences : Il doit permettre la réalisation des besoins essentiels des générations actuelles et futures en rapport avec les contraintes démographiques comme l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, à l'emploi. Le développement durable a aussi comme objectif l'amélioration de la qualité de vie, c'est-à-dire un accès plus facile aux soins médicaux, aux services sociaux, à la culture, et donc au bien-être social. En outre, le respect des droits et des libertés et le renforcement de nouvelles formes d'énergies renouvelables sont des aspects importants du développement durable.

Sur le plan national, la France a réaffirmé son engagement dans le développement durable par la Charte de l'Environnement (2004), par les lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010), par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (2014) et enfin par la loi sur la transition énergétique (2015).

Dans la logique de la décentralisation et de la réforme de l'organisation territoriale, les collectivités locales se sont emparées de ce principe de durabilité, devenu aujourd'hui une priorité à inscrire comme fil directeur de l'action publique.





L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, oblige toutes les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants à élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 définit la structure de ce rapport commenté par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Selon cette réglementation, le rapport comporte 2 parties : l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le présent rapport a donc pour vocation :

- D'éclairer les choix stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure compréhension de l'action publique
- De favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du développement durable
- D'encourager le dialogue local entre élus, services techniques, experts et citoyens.



SOMMAIRE

INTRODUCTION p.8

I. UNE POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, GLOBALE, TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE p.12

1. La coopération intercommunale, levier essentiel du développement durable p.12

- PCAET : une feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans
- PLUi : un projet global d'urbanisme et d'aménagement

2. Une gouvernance transversale p.14

- L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité
- Une collectivité exemplaire et responsable : les engagements du développement durable dans la gestion des ressources humaines
- Réduire l'empreinte environnementale des déplacements des agents
- Les engagements du développement durable dans la commande publique
- Les engagements du développement durable dans la gestion du patrimoine

3. Une gouvernance participative p.21

- L'usager au cœur du développement durable : la co-construction d'un projet de développement durable avec les Saint-Quentinois

4. La collectivité s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue avec la démarche Cit'Ergie p.21

II. LES ACTIONS MUNICIPALES REPONDENT AUX ENGAGEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE p.25

1. Lutter contre le changement climatique et adapter la Ville p.25

- Réduire les émissions de co2
- La rénovation énergétique des bâtiments : vers un habitat sobre en énergie
- Vers un urbanisme durable et innovant

2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources p.30

- Maîtriser les pollutions du territoire
- Préservation et valorisation de la nature en ville
- Améliorer la qualité environnementale de Saint-Quentin
- Les engagements du développement durable dans la commande publique
- Les engagements du développement durable dans la gestion du patrimoine

3. Favoriser le bien-être et l'épanouissement des êtres humains p.38

- Agir pour la santé
- Favoriser l'accès à un logement sain et économe
- Favoriser l'accès au sport et à la culture

4. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre générations p.50

- Un réseau d'acteurs locaux œuvre en permanence pour la cohésion sociale à Saint-Quentin
- Action pour les seniors, jeunesse, enfance et en milieu scolaire
- Action dans les quartiers

5. Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables p.50

- Saint-Quentin multiplie les actions pour développer une mobilité durable
- La Ville soutient les circuits courts

CONCLUSION p.55

ANNEXES p.56

INTRODUCTION

La tendance du changement climatique devient de plus en plus palpable en France. Les 8 premiers mois de l'année 2020 ont constitué la période la plus chaude jamais enregistrée en France.

Ces constats réaffirment **l'urgence écologique** qui pèse sur notre territoire et la nécessité d'une action internationale. Les villes moyennes sont des espaces privilégiés de l'action en faveur du développement durable. Dans une note d'analyse de septembre 2019, le Commissariat Général au développement durable met en lumière les manières dont les territoires se sont saisis de l'Agenda 2030 pour questionner leurs actions en faveur de la transition écologique et solidaire, pour enrichir leurs réflexions et structurer de nouvelles démarches.

Saint-Quentin applique, concrètement et au quotidien, les objectifs de développement durable. En 2019, la Ville a signé la Déclaration des droits de l'humanité, proposée en marge de la COP 21 de 2015, par Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement.

La réflexion se construit, entre autres, autour de l'aménagement urbain, de l'économie, du numérique et de la transition écologique et avec les Saint-Quentinois, à travers des démarches innovantes de concertation.

Par exemple, en 2018, 2582 contributions ont été recueillies, au terme de 6 mois de débats, auprès des Saint-Quentinois, pour construire ensemble l'avenir de Saint-Quentin (Saint-Quentin 2050 : l'avenir est dans nos mains). Si le développement durable est inclus dans les 4 orientations de ce programme (Une Ville qui respire / Une Ville solidaire et citoyenne / Une Ville attractive et innovante / Une Ville harmonieuse), l'orientation **« Une Ville qui respire »** constitue le chapitre qui lui a été spécialement dédié, avec 4 axes stratégiques : **Valoriser et intensifier la présence de l'eau et de la nature, préserver la biodiversité, accentuer la prise de conscience des citoyens aux enjeux environnementaux et faciliter l'accessibilité sous toutes ses formes.**

Au-delà du défi climatique, la Ville s'est donnée pour priorité d'inclure tous les Saint-Quentinois dans une démarche inclusive, et de leur offrir un cadre de vie propre, agréable et sûr. Comme le confirme la démarche Saint-Quentin 2050, la concertation se modernise à Saint-Quentin.

* En 2019, cela s'est traduit par la signature de la Déclaration des Droits de l'Humanité



Concrètement, la Ville de Saint-Quentin s'est dotée d'une stratégie en rapport avec les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 définis par les Nations Unies en septembre 2015, en développant :

- Une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires du développement durable ;
- Des objectifs clairs pour le territoire, cohérents avec les ambitions nationales et les spécificités locales ;
- Un plan d'action multi-niveaux avec des actions portées par la Ville, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et par un réseau d'acteurs du territoire qui mobilise in-fine l'ensemble de la population.

La 1^{ère} partie de ce rapport aborde le fonctionnement interne de la collectivité et témoigne de la recherche d'une démarche globale et concertée en matière de développement durable.

La 2^{ème} partie de ce rapport propose une lecture des actions municipales au regard des finalités et des objectifs de développement durable, dans les domaines suivants : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux, le bien-être et l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre générations.

COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

Ce rapport présente une lecture des actions entreprises par la collectivité en faveur du développement durable au regard des finalités du développement durable que sont :

- **La lutte contre le réchauffement climatique ;**
- **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
- **L'épanouissement de tous les individus ;**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre générations ;**
- **Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;**

Cette approche est privilégiée pour souligner la transversalité des actions menées par la collectivité, appuyée par une concertation importante entre les élus, les services de la Ville ainsi qu'avec les citoyens.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, appelé aussi Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

L'Agenda 2030 est un outil composé de 17 Objectifs de développement durable destiné à guider nos territoires dans des trajectoires durables, sans laisser personne de côté, et à lier nos territoires aux engagements internationaux.

Dans chaque partie, le lecteur pourra trouver, dans la mesure du possible, les principaux objectifs portés par la commune, souvent en résonance avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), ainsi que les évolutions de quelques indicateurs, les objectifs à venir et les réalisations portées en interne.

« À première vue, le développement durable peut apparaître comme une notion un peu « fourre-tout ». Pourtant, nous devons nécessairement avoir une vision globale du développement : il paraît difficile aujourd'hui d'appréhender le développement durable sans les interactions des objectifs de santé publique ou sans l'idée générale de bien-être des individus. Le confinement nous l'a bien montré. »

Béatrice BERTEAUX

Maire-adjoint chargé de la santé



1. Une politique du développement durable, globale, transversale et participative

Une gouvernance multi-niveaux pour une planification territoriale du développement durable

Comme l'indique le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable dans sa brochure de présentation des « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux », octobre 2005) : « Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel, il implique de nouvelles méthodes de travail, collectives, transversales et conduit à la mise en place d'une organisation qui rend possible la co-production, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue ».

Dans une démarche de développement durable, chaque échelle possède son propre champ d'action : **mondial avec le cadre dessiné par la Conférence de Rio, national avec les lois Grenelle, régional avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), communautaire et municipal.**

1.1 La coopération intercommunale, levier essentiel du développement durable

Comme le montre le Comité 21, dans sa note intitulée « Nouvelles intercommunalités et développement durable »

(24/04/2018), « les réformes territoriales qui se sont succédé depuis 1971 et jusqu'en 2015 ont renforcé la dynamique de construction communautaire. Ce mouvement s'est accompagné d'une certitude : **le développement territorial durable est la clé de la réussite de cette transformation organisationnelle. Le défi environnemental constitue l'opportunité d'un questionnement sociétal et la chance de pouvoir en coconstruire les réponses** ».

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Par délibération du 22 janvier 2018, l'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial qui **représente la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans.**

Outil de planification stratégique et opérationnelle, le PCAET concerne tous les secteurs d'activité et a pour objectif de mobiliser **l'ensemble des acteurs territoriaux.**

Le diagnostic territorial réalisé dès 2018 a mis en évidence les enjeux prioritaires pour le territoire dans des secteurs tels que l'habitat, les transports, l'alimentation, l'emploi, l'énergie.

A la suite d'ateliers de concertation et de co-construction réalisés avec les élus communautaires et les acteurs socio-économiques, la stratégie territoriale du PCAET a été adoptée lors du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

Elaboré en 2020, le plan d'actions décline les 4 grandes orientations et les 11 axes stratégiques suivants :

Orientations	Axes stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	• Modifier les modes de transports de personnes
	• Réduire l'impact du transport des marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	• Promouvoir une alimentation durable • Améliorer la qualité de l'air • Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	• Accélérer le développement de l'énergie renouvelable • Viser la sobriété énergétique
Adapter le territoire aux changements	• Adapter les emplois et les formations • Protéger la biodiversité • Aménager le territoire de manière durable • Se préparer au changement climatique

Le PCAET associe les enjeux climat-air-énergie. Cette démarche implique une coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle s'articule avec le PLUi.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Arrêté le 23 septembre 2019, le PLUi, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communautaire. Le PLUi inclut notamment:

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)**, qui fixe les axes prioritaires de développement en matière de logements.
- **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, qui définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation, du stationnement et des infrastructures.

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, approuvé au Conseil municipal du 29 avril 2019, qui fixe les orientations générales destinées à modérer l'étalement urbain et à préserver les espaces naturels.

« Penser globalement et agir concrètement sur le territoire Saint-Quentinois: le développement durable interroge l'ensemble des acteurs de terrain et oblige à relever les défis de la gouvernance que posent l'approche transversale des problématiques de développement, le travail partagé entre les élus et l'ensemble des acteurs du territoire, et l'articulation entre les différentes échelles territoriales. Le développement durable est un levier pour donner encore plus de sens et de dynamisme au développement territorial. »

Michel Magniez
Maire-adjoint chargé de l'environnement
et du développement durable

1.2 Une gouvernance transversale

L'engagement de la collectivité en matière de développement durable concerne également ses activités et son organisation internes, notamment **dans la gestion des ressources humaines, de la commande publique et du patrimoine.**

L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité

Les éléments fondamentaux à réunir pour assurer la fonction de pilotage sont notamment un portage politique fort, la prise en compte des avis extérieurs, la mise à disposition de moyens humains et financiers pour assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations et des projets, l'identification des ressources nécessaires au plan d'actions et le compte-rendu des décisions prises.

Le fonctionnement se structure autour de plusieurs entités :

Deux élus en première ligne

- Le Maire-Adjoint Chargé de l'Environnement et du Développement durable ;

- La Vice-présidente en charge du Développement durable et de l'Environnement de l'Agglomération.

La collaboration des autres élus

L'ensemble des élus sont directement engagés dans le développement durable au titre de leurs délégations respectives.

L'organisation transversale du développement durable

Elle est assurée au niveau de la Direction générale, avec un chargé de mission en charge de la coordination des actions.

L'implication de l'ensemble des directions de la collectivité

Des réunions thématiques assurent un suivi des différents domaines concernés, qu'il s'agisse des réunions autour des grands projets d'aménagement urbain ou des réunions sur l'accessibilité de l'espace public.

Sur le volet organisationnel :

- la Direction des Grands Projets de l'Innovation et de la Modernisation ;
- la Direction des Finances ;
- la Direction des Ressources Humaines.

Sur le volet technique :

- la Direction des Equipements Communaux et Communautaires en charge des travaux, de la maintenance des bâtiments et du suivi des consommations d'énergies ;

- la Direction de l'Environnement et des Espaces verts;
- la Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux neufs.

Sur le volet services à la population :

- la Direction des Quartiers;
- la Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques;
- la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse;
- la Direction de la Culture;
- la Direction du Patrimoine;
- la Direction de la Communication.

La collectivité adapte son organisation afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de sa qualité de service.

Une collectivité exemplaire et responsable

Saint-Quentin respecte les engagements du développement durable dans la gestion des ressources humaines.

La sensibilisation des agents à l'environnement

Ces engagements se traduisent par le déploiement d'une importante sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable :

- **La Journée du 4 Octobre 2019** a réuni 140 encadrants de tous niveaux (directeurs, chefs de service, encadrants de proximité) sur la thématique « développement durable » et a été l'occasion d'insister sur la nécessité d'une approche transversale et du partage des données.

« Sans cautionner des attitudes excessivement craintives, le principe de précaution doit nous conduire à agir raisonnablement, en gardant à l'esprit les risques liés au réchauffement climatique. »

Freddy GRZETICZAK
Maire-adjoint chargé de la sécurité et des solidarités

- **10 groupes** de travail ont été mis en place entre janvier et mars 2020 dans le prolongement de cette journée de lancement.
- Une nouvelle journée, à destination des directeurs de services, est prévue **le 28 mai 2021** afin d'évaluer les émissions liées aux déplacements pendulaires domicile-travail en voiture et de proposer un plan d'action en faveur de mobilités alternatives **plus respectueuses de l'environnement.**

« Face au changement climatique, dans un contexte de crise économique, chacun doit se poser la question de savoir où est sa place dans la protection de la Nature et de l'Environnement. »

Alexis GRANDIN
Maire-adjoint chargé des relations internationales des commémorations et du monde combattant

Une évolution des méthodes de travail en interne

Dans son fonctionnement interne, la collectivité mobilise des moyens importants, à la fois en équipements techniques et en formation des agents, pour dématérialiser les actes administratifs, dans l'objectif de fluidifier et de simplifier la circulation de l'information, non seulement au sein de l'administration, mais aussi entre les services et les citoyens, comme entre la Ville et ses partenaires. Ont ainsi été concernés :

- les délibérations;
- le courrier;
- les fiches de paie;

- les factures;
- les marchés publics;
- les ordres de mission;
- les signatures électroniques.

Dans ses politiques publiques, la e-administration se généralise également, avec des incidences dans plusieurs domaines :

- **Accès élargi à l'information municipale :** site de la Ville, Système d'Information Géographique, réseaux sociaux.
- **Nouveaux services :** application Flowbird permettant la localisation et la gestion à distance du stationnement, application Sceniq pour la réservation des spectacles.
- **Accompagnement social contre la fracture numérique :** aide aux démarches administratives en ligne des personnes non équipées en matériel informatique ou non familiarisées avec ces nouvelles technologies dans les 12 points Web 2.0 répartis sur l'ensemble du territoire municipal, équipement numérique des écoles. Un Bus France Services sera inauguré en fin d'année.



Réduction du papier consommé

- Selon le cahier des clauses particulières, la collectivité s'inscrit dans une démarche de développement durable concernant le marché de fourniture de papier pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les critères sont les suivants :
 - **Réduire les actions polluantes;**
 - **Emploi intégral et exclusif de papiers 100% fibres recyclées;**
 - **Faible émission de carbone;**
 - **Processus générant le moins de déchet possible;**
 - **Exempt de substances polluantes de nature à mettre en danger l'environnement ou la santé humaine;**
 - **Issu d'une filière forestière gérée durablement.**

Il s'agit du papier pour le copieur qui est à 100% de papier recyclé.



- Avec la mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion des impressions chaque agent peut suivre, via un tableau de bord mis à jour en temps réel, son impact individuel et celui de la collectivité : en nombre d'impressions, en nombre de pages imprimées, en nombre d'arbres utilisés pour la fabrication de papier, en Kg de CO2 correspondant aux émissions de gaz à effets de serre émises en nombre d'heures équivalent à la consommation d'énergie d'une ampoule de 60 watts.

Réduire l'empreinte environnementale des déplacements des agents

53% de la flotte de véhicules de la collectivité est propre

La collectivité veille à la consommation de carburant de sa flotte de véhicules et à son empreinte carbone. Le parc de véhicules municipaux s'élève aujourd'hui à 178 véhicules, parmi lesquels 53% sont propres.

Ce pourcentage est supérieur à l'obligation inscrite dans la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE), qui impose aux collectivités territoriales gérant une flotte de plus de 20 véhicules d'utiliser au moins 20% de véhicules à faible émission. Sont reconnus comme « propres » les véhicules électriques et les véhicules de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ces véhicules propres au sens défini par la Loi sont, à la Ville, les suivants :

 **39%**
DIESTER

69 Diester (39% de la flotte) : le biodiesel Diester est une énergie renouvelable issue de la transformation du colza français. Incorporé au gazole, il permet de réduire de 30% les émissions de CO2 mais aussi les particules fines et les fumées noires.

Pour faire changer les comportements, il faudra à l'avenir réussir à établir les incitations économiques pertinentes, en créant notamment des externalités positives (subventions...), qui permettront de modifier efficacement les choix des acteurs économiques

 **7%**
ÉLECTRIQUE

12 véhicules électriques (7% de la flotte) : ces véhicules présentent l'avantage de n'émettre ni CO2 ni polluant atmosphérique.

 **6%**
GPL

11 GPL (6% de la flotte) : Ces véhicules sont dotés d'un moteur thermique conçu pour fonctionner en bicarburant. Ils roulent soit en mode essence soit en mode gaz, avec un carburant spécifique, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) qui est un mélange de butane et de propane. Les véhicules au GPL ne produisent pratiquement pas de particules et très peu d'oxydes d'azote.

 **1,5%**
E85

3 E85 (1,5% de la flotte) : ce carburant est composé d'un bio-carburant d'origine agricole, l'éthanol, mélangé (jusqu'à 85 %) avec de l'essence sans plomb. L'E85 a l'avantage de présenter un bilan CO2 plus favorable que l'essence et le gazole et d'émettre très peu d'oxydes d'azote et pratiquement pas de particules.

Le personnel « espaces verts » s'oriente vers la mobilité durable

L'achat de 3 vélos triporteurs en remplacement de véhicules est en projet cette année pour orienter le personnel des espaces verts vers une mobilité plus durable.

L'incitation des agents à de nouveaux comportements

Que ce soit lors de déplacements domicile - travail ou de déplacements professionnels, la collectivité encourage ses agents au changement en faveur de mobilités alternatives :

- Dans le respect des obligations réglementaires, la Ville prend en charge, **à hauteur de 50%**, les abonnements en transport en commun de ses employés et les encouragent à y recourir.
- En septembre 2020, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des agents pour recenser leurs pratiques et leurs attentes en matière de mobilité.



Les engagements du développement durable dans la commande publique

Les critères et clauses de nature environnementale

Les marchés publics peuvent être utilisés comme des leviers majeurs de la promotion du développement durable. En ce sens, un plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020 a été mis en place.

Au niveau de Saint-Quentin, la dimension environnementale comme condition d'exécution du marché est prise en compte par l'intégration d'un certain nombre de clauses environnementales, notamment :

- **Dans le marché de fourniture de papier.**
- **Dans le marché de fourniture de repas :** ce marché inclut des clauses réclamant 20% de bio, 80% de produits locaux et un repas végétarien hebdomadaire. Le marché fourniture et livraison de repas s'élève annuellement à 570.000€ pour la Ville.

« Partant du postulat que le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures, toute politique contractuelle doit donc intégrer cette dimension en amont en cherchant à établir le meilleur arbitrage entre la promotion d'externalités positives (subventions) et la régulation des mécanismes négatifs. »

Karim SAIDI
Maire-adjoint chargé
des politiques contractuelles

Les engagements du développement durable dans la gestion du patrimoine naturel

Depuis janvier 2017, le domaine des espaces verts a connu un changement notable. En effet, la loi Labbé de 2014 interdit sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers. Ainsi, les collectivités territoriales doivent désormais avoir recours à de nouvelles pratiques pour entretenir leurs espaces verts, en cohérence avec les moyens humains, matériels et techniques qui leur sont alloués. Saint-Quentin prend en compte cette réglementation dans la gestion de ses espaces verts qui évolue grâce au concept dit de gestion différenciée.

Les mesures mises en place concernent toutes les formes d'espaces verts (parcs, jardins, squares, massifs, cimetières, terrains de sports) :

- fleurissement privilégiant des plantations vivaces peu gourmandes en eau et en entretien;
- arrosage intelligent;
- technique de désherbage thermique à vapeur d'eau;
- paillage des massifs avec des copeaux, permettant de maintenir l'humidité;
- raréfaction des tontes, avec essais d'implantation de prairies fleuries en entrées de ville.

Les impacts sont à la fois :

- **Environnementaux :** préservation de la nature en ville.
- **Sociétaux :** changement des pratiques professionnelles, meilleure acceptation par la population des techniques utilisées pour aménager le paysage urbain.
- **Économiques :** réduction des coûts d'entretien et de personnel.

1.3. Une gouvernance participative

L'usager au cœur du développement durable : la co-construction d'un projet de développement durable avec les Saint-Quentinois

Afin de construire les projets en concertation avec les différents acteurs du territoire, les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- **Aboutir à un projet partagé** et porté par le plus grand nombre.
- **Mobiliser l'intelligence collective**, faire appel aux connaissances et aux savoirs de tous les acteurs dont l'expertise est indispensable à la réussite du projet.
- **Impliquer** l'ensemble des acteurs en faisant en sorte que leurs besoins et attentes soient pris en considération

L'usager peut trouver à Saint-Quentin de nombreux outils de co-construction des projets de développement durable, notamment :

- **L'espace Citoyen** apparaît comme un lieu d'échange privilégié pour tout citoyen désireux de s'informer et de s'engager dans la vie de la Cité. Il inscrit régulièrement le Développement durable dans son programme de formations et d'ateliers.
- **Allo-Mairie** permet une remontée systématique et en temps réel des attentes des habitants : les préoccupations environnementales s'y expriment de plus en plus.
- **La première Journée développement durable** s'est tenue à l'initiative du Conseil des Jeunes, le samedi 29 août de 10h à 18h : organisée sous la forme

« À Saint-Quentin, nous nous attachons à encourager le pouvoir d'agir des habitants, pour passer du "vivre ensemble" au "faire ensemble". »

Thomas DUDEBOUT
Maire-adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets

de stands animés à la fois par les jeunes eux-mêmes et par des partenaires (la Communauté d'Agglomération, le Musée des Papillons, le commerce Day by Day et les associations Le Gerموir des Possibles et les Paniers d'Elise), cette journée a rassemblé 500 visiteurs de tous les âges.

- En 2021, un Conseil de Développement durable sera mis en place.

1.4. La collectivité s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue avec la démarche Cit'Ergie

La ville de Saint-Quentin a confirmé en 2018 son souhait de conduire une politique active en matière de préservation des ressources et d'adaptation au changement climatique par la mise en route effective de la démarche Cit'Ergie.

Label européen décerné en France depuis 2008 par l'ADEME, ce label récompense les collectivités volontaires s'engageant sur des objectifs ambitieux en faveur du développement durable, au-delà des dispositifs et obligations réglementaires.

La labellisation, qui s'obtient au terme de 4 années, repose sur la notation de 79 mesures regroupées en 6 domaines, chaque mesure donnant droit à un nombre de points compris entre 0 et 10, avec un maximum de 500.

1- Développement territorial (ex : rénovation du bâti et constructions propres);

2- Patrimoine de la collectivité (ex : pour la biodiversité, suppression des pesticides);

3- Approvisionnement énergie, eau-assainissement, déchets (ex : économie des fluides);

4- Mobilité (ex : les voitures électriques);

5- Organisation interne et données financières (ex : la dématérialisation);

6- Communication et coopérations.

(ex : campagne de bonnes pratiques de recyclage) L'évaluation porte sur les réalisations concrètes, les résultats et les processus de planification, de suivi et d'amélioration en continu, Cit'Ergie valorise les actions exemplaires sur la base d'indicateurs précis et de pièces justificatives.

Rappelons les bénéfices attendus de la démarche, sur un double plan :

Sur le plan interne :

- Accompagner la dynamique municipale dans la transition énergétique;
- Favoriser l'amélioration continue des fonctionnements;
- Accentuer la transversalité entre les différents services de la collectivité;
- Renforcer le suivi et l'évaluation à la fois des processus, des résultats et des progrès;

- Valoriser l'engagement des acteurs internes à la collectivité.

Sur le plan externe :

- Mobiliser des partenaires institutionnels et privés;
- Optimiser l'organisation des compétences;
- Sensibiliser et impliquer la population.
- S'inscrire dans un réseau de collectivités vertueuses;
- Contribuer au rayonnement local, national et européen de la Ville;
- Aider à l'obtention de financements extérieurs.

Le suivi de Cit'Ergie est assuré par un conseiller du Bureau d'études Energies et Territoires Développement (ETD), dont la mission est financée par la CASQ et qui bénéficie d'une subvention de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France.



Plan d'actions

Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à :

- La définition des orientations stratégiques et des axes opérationnels;
- L'identification d'indicateurs;
- L'élaboration d'un plan d'action;
- La poursuite d'actions déjà engagées ou déjà validées lors de la phase 1.

Ce plan comporte 75 actions, correspondant aux grandes orientations et aux axes stratégiques suivants :

1 : Planifier la transition énergétique dans l'aménagement du territoire municipal

Définition de la politique Climat Air Energie

Gestion des déchets

Programmation énergétique

Aménagements urbains

Amélioration énergétique de l'habitat

2 : Amplifier la gestion éco-responsable du patrimoine municipal

La Ville intelligente

Rénovation énergétique des bâtiments Ville

Grands travaux : constructions et rénovation exemplaires

3 : Développer les énergies renouvelables

Étude concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques

4 : Favoriser les mobilités propres

Encouragement à la mobilité durable dans les services

Encouragement à la mobilité durable dans la population

5 : Adopter des modes de gouvernance durables

Améliorer l'organisation et la visibilité du dispositif Citergie

Renforcer le pilotage RH du développement durable

Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics

Consommer durable et raisonné

Améliorer la gestion budgétaire du développement durable

6 : Promouvoir des modes de vie raisonnés

Communication et promotion

Coopération avec les acteurs économiques

Consultation et mobilisation des habitants

« Je suis convaincue que l'adoption de cette démarche et de pratiques écologiques aujourd'hui sera un facteur de compétitivité et d'attractivité demain »

Mélanie MASSOT
Maire-adjoint chargé de l'animation
de la Ville et du commerce



II. Les actions municipales répondent aux engagements du développement durable

Certains s'interrogent encore sur la pertinence de la lutte contre le changement climatique dans un contexte économique contraint et marqué par la crise : le coût de l'inaction est encore bien plus important.

2.1 Lutter contre le changement climatique et adapter la Ville

- ODD 13 : lutte contre le changement climatique

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Les principaux GES sont le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O) et des gaz industriels (chlorofluorocarbones CFC...).

- Les efforts de la collectivité vont se poursuivre avec une double préoccupation : économies financières et lutte contre le changement climatique.

Réduire les émissions de CO₂

Conformément aux instructions réglementaires qui s'imposent aux collectivités de 50 000 habitants et plus, Saint-Quentin réalise aujourd'hui son 3ème bilan Gaz à Effet de Serre (BEGES). Le Bilan 2020 devrait être finalisé en décembre prochain.

La rénovation énergétique des bâtiments : vers des ERP sobres en énergie

Depuis 2013 et à partir des diagnostics réalisés en 2011, un programme de rénovation énergétique des bâtiments est inscrit dans les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI).

Selon les conclusions de ces diagnostics énergétiques, l'opération terminée pour l'ensemble du patrimoine bâti devrait engendrer un gain financier annuel de 643 000 euros par an.

Ce programme implique de nombreuses mesures en faveur de la sobriété énergétique, dans ses aspects à la fois économiques et écologiques, parmi lesquelles :

- un inventaire précis du patrimoine bâti (surfaces, matériaux, consommations, usages,);
- une hiérarchisation des opérations à mettre en œuvre (cessions, démolitions, constructions, rénovations, mutualisations, changements d'usages);
- une évaluation des investissements et des retours sur investissement escomptés;
- une veille sur les normes relatives à la fois à l'accessibilité et à l'environnement;
- des cibles Haute Qualité Environnementale dans les objectifs de performance énergétique;
- des critères écoresponsables pour les entreprises retenues dans le cadre de travaux
- la mesure de la qualité de l'air ;
- le recours le plus large possible à des matériaux biosourcés;
- le remplacement des éclairages par des LED;
- le remplacement des menuiseries;
- l'abaissements des plafonds;
- l'isolation.

Une enveloppe est ainsi consacrée chaque année à ces opérations de long terme sur le PPI.

Actions	Budget en euros
Etude Energie	10 000
Travaux sur chaudières	50 000
Bâtiments connectés : compteurs communicants	30 000
Espace St Jaques : éclairages LED	41 000
Splendid : éclairages LED	102 000
Basilique : éclairages LED	28 000
Gymnase Roux : remplacement des polycarbonates	40 000
Gymnase Philippidès : remplacement des polycarbonates	36 000
Gymnase Jean-Moulin : éclairages LED	33 000
Stade Debrésie : menuiseries extérieures	104 000
Stade Marcel Bienfait : éclairages LED	20 000
Centre social Europe : Réfection Toiture Terrasse	15 703
TOTAL	510 062

Le réseau de chaleur

Les réseaux de chaleur urbain alimentés à partir d'énergies renouvelables constituent un levier fort, identifié dans la Loi de de transition énergétique pour contribuer à créer une économie éco-responsable.

Recourir à des énergies renouvelables fait par ailleurs partie des engagements de la Ville en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

Saint-Quentin a confié à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY une délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et de la distribution de chaleur du réseau de chauffage urbain jusqu'au 30 juin 2029.

Données fournies dans le rapport annuel du délégataire présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2020

- Energie livrée annuellement : 49 512 MWh;
- Mixité des sources : 55, 4% de biomasse, 16 % de Gaz et 28, 5 % de cogénération
- 6.712 T/an de CO2 évitées;
- Prix moyen : 75,96 TTC/MWh;
- Marge d'extension évaluée à 30% dans le cadre du Diagnostic Cit'Ergie.

Secteurs	KW
STQ Europe	30 570
STQ Nord : extension au lycée Condorcet	4 720
STQ Sud : extension vers la piscine, jusqu'au lycée La Ramée	5 179
Total général	40 469

La chaufferie biomasse : le chauffage urbain dans la transition énergétique

Alimentant le réseau de chaleur urbain, la chaufferie est équipée de deux chaudières à bois permettant la couverture sur l'année d'une large gamme de puissance en associant l'une, l'autre ou les deux chaudières à bois.

Un ballon d'accumulation de 400 m3 permet de stocker l'énergie durant les périodes de non-consommation et la restitue lors des demandes brutales, comme tôt le matin. Ce ballon a permis d'améliorer le taux de couverture par le bois de 7%.

En fin de combustion, deux filtres par chaudière garantissent des émissions de poussières très basses inférieures à 20 mg/Nm3 à 6% d'oxygène.

Un projet d'extension du réseau de chaleur urbain est actuellement étudié sur plusieurs sites, notamment **l'Hôpital, le Centre Cordier , le futur Pôle Sportif, l'Auberge de Jeunesse, la Gendarmerie**. Des études technico-économiques sont en cours pour analyser l'intérêt de ces raccordements.

Des économies dans l'éclairage public

L'introduction des LED dans l'éclairage public permet de réaliser d'importantes économies d'énergie, dont on pourra chiffrer l'impact à Saint-Quentin en 2021.

Vers un urbanisme durable et innovant

Dans la même logique, la Ville mène une politique de grands travaux ambitieux. Ils ont pour objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des usagers tout en matérialisant les ambitions exigeantes de la Ville en matière d'impact et de performance environnementale. A ces objectifs environnementaux se conjuguent l'ambition d'une Ville accessible à tous.

Les grands projets en cours

- **2020 La Maison des services à la population (PNRQAD) :** Créée dans l'ancien immeuble Jean Qui Rit Jean Qui Pleure, cette opération fait partie d'un projet global de requalification du Faubourg d'Isle, inscrit au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Avec son design Art Déco et son fronton représentant deux figures emblématiques, cet immeuble constitue un fleuron architectural et sa réhabilitation un signe fort de la valorisation du patrimoine local. Au-delà de cette dimension patrimoniale, le projet revêt également une ambition sociale, culturelle et citoyenne par les fonctions qui lui seront attribuées, comme espace de rencontres et de réunions avec le conseil consultatif du quartier et l' élu référent, avec une salle polyvalente d'une jauge de 150 places assises, 3 salles destinées aux activités associatives ainsi qu'un plateau modulable de 170 m². L'immeuble dispose d'une surface utile de 1 500 m² environ (sur 3 niveaux), dont 1 256 m² serviront au projet.

Après le choix du maître d'œuvre en février 2017, le lancement des travaux en février 2018, l'ouverture est prévue début 2021.





- **2022 Le Pôle sportif (ANRU) :** Un nouveau pôle d'excellence sportive au quartier Europe pour accueillir les compétitions et les entraînements des licenciés en gymnastique et en tennis de table mais aussi permettre l'apprentissage de ces deux disciplines. Actuellement, la gymnastique et le tennis de table sont pratiqués dans deux salles qui ne sont plus adaptées aux besoins des deux grands clubs concernés : La Vaillante Gymnastique et le Tennis de Table Saint-Quentinois (TTSQ). Ce projet ambitieux s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe, engagé depuis plusieurs années avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). Grâce à un effort d'investissement inédit pour un complexe sportif, la Ville ambitionne un changement radical de l'image du quartier et une nouvelle attractivité, dont les habitants seront les premiers bénéficiaires.

« En favorisant un urbanisme vert, on parviendra à favoriser, à long terme, des investissements et une croissance plus verts pour que les habitants s'y sentent bien et respirent bien. »

Monique BRY
 Maire-adjoint chargé de la rénovation urbaine et du cadre de vie

Ce projet vise l'excellence environnementale avec une performance thermique supérieure à la réglementation actuelle, un bilan carbone neutre, un raccordement au réseau de chaleur urbain, l'utilisation de matériaux biosourcés (paille pour l'isolation, bois pour l'ossature) et une attention toute particulière au traitement paysager des abords et des places de stationnements afin d'en réduire l'impact environnemental.

Le permis de construire a été déposé en février 2020. Les travaux démarreront en début d'année 2021 pour une durée de 18 mois. Le futur équipement verra le jour en 2022.



« La valeur de la nature est indépendante de la satisfaction de nos besoins »

Sylvie ROBERT
Maire-adjoint chargé des finances
et de l'administration générale

Le projet en quelques chiffres :



4 500 m² de bâti

Un complexe sportif de 4 500 m² bâti
Deux salles dédiées aux entraînements
et aux compétitions;



500 places

500 places de gradin pour les compétitions
de chaque discipline;



190 places de stationnement

L'aménagement de 190 places de stationnement
qui compléteront les 110 existantes;



10 Millions d'euros

Un investissement d'un montant total prévisionnel
avoisinant les 10 millions € TTC.

2.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

- ODD 6 : accès à l'eau
- ODD 7 : énergie propre et abordable
- ODD 18 : vie aquatique
- ODD 19 : vie terrestre

Maîtriser les pollutions du territoire

Chaque projet d'aménagement urbain fait l'objet d'un diagnostic préalable, conformément à la réglementation en vigueur concernant l'amiante, le plomb et la gestion des déchets générés par les travaux.

À Saint-Quentin :

- Un programme de dépollution est déployé dans les bâtiments scolaires sur 6 ans.
- La dépollution des friches industrielles est prévue en amont de leur requalification.

Préservation et valorisation de la nature en ville

À l'occasion des consultations dans le cadre de la démarche « Saint Quentin 2050 : l'avenir est dans nos mains », la population a fait part de son attachement à un cadre de vie alliant un large accès aux services urbains d'une ville centre à une présence d'espaces de respiration respectueux des ressources naturelles.

Cet équilibre idéal entre urbanisation et nature est pris en compte et le sera de plus en plus dans les différents programmes d'aménagement, à travers notamment :

- **Le référencement du patrimoine arboré dans le Système d'Information Géographique :** entreprise de longue haleine, il implique, en amont de la cartographie, un inventaire précis et un diagnostic des essences arboricoles et en aval une mise à jour à la fois rédactionnelle, visuelle et technique du site de sorte que, commencé en 2013, il intègre à ce jour **25% des surfaces estimées en espaces verts.**
- **La labellisation Villes et villages fleuris :** Saint-Quentin est labellisée « trois fleurs ».
- **La valorisation du patrimoine naturel local de la Ville :** la Réserve naturelle du Marais d'Isle, les berges du Canal (propriété des Voies Navigables de France) et les Champs Elysées.
- **Les Jardins partagés :** en partenariat avec les acteurs sociaux locaux, la Ville a mis en place plusieurs jardins partagés dans le cadre de son label Ville Amie des Aînés. Reposant sur le partage d'une activité de jardinage dans un même potager urbain et facilitant les échanges entre les participants, les Jardins Partagés permettent d'éviter l'isolement tout en profitant des bienfaits de la nature. Proposant également des ateliers de cuisine, d'information sur la nutrition et de sensibilisation sur le gaspillage, ces espaces offrent par ailleurs une excellente occasion de changer d'habitudes alimentaires.

Ces jardins sont situés :

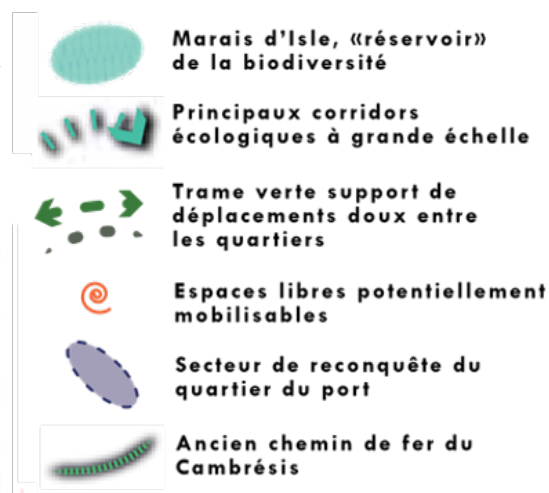
- Résidence des « bords de Somme »;
En partenariat avec le Conseil de Quartier du Faubourg d'Isle;
- Bibliothèque Benjamin Rouché
En partenariat avec l'Aide Familiale À Domicile (A.F.A.D.) et le Centre Social Neuville;
- Maison de retraite Orpea
En partenariat avec le Centre Social Artois Champagne;
- Jardins ouvriers du Quartier Saint Martin;
- En partenariat avec la Résidence Les Trois Chênes;
- Square Malraux;
- En partenariat avec le Conseil de quartier du centre-ville.



- **Les Jardins familiaux** : L'association *Les Jardins familiaux* fêtera en 2021 son centenaire : une manifestation sera organisée à cette occasion le 21 avril prochain. Apparus à la fin du XIX^e siècle, les jardins familiaux sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités et affectées le plus souvent à la culture potagère.
- **La végétalisation de la ville** : la Ville cherche à renforcer la présence du végétal dans l'espace public. Cette technique peut concerner des bâtiments. Deux équipements ont ainsi fait l'objet de ce traitement végétal : un mur sur l'école Polvent et une terrasse sur le Centre social St Martin.

Dans le Livre Blanc édité à la suite de la restitution des consultations « Saint Quentin 2050 », une cartographie des espaces naturels a été réalisée, identifiant les éléments suivants :

- **Lutte contre la pollution lumineuse** : l'urbanisation croissante illumine villes et campagnes, troublant l'opacité de la nuit, nécessaire aux cycles du vivant. L'artificialisa-



tion de la nuit, après sa généralisation massive ces dernières décennies, doit donc aujourd'hui être prise en compte dans tous ses aspects à la fois sous l'angle économique, écologique, patrimoniale, sanitaire et sécuritaire. Pour ce faire la Direction des équipements communaux et communautaires a accueilli en été 2020 une élève ingénieure en stage. Une présentation de son étude sera faite aux élus et aux agents le 9 Novembre prochain.

Promouvoir l'agriculture urbaine : les ruches connectées

- Sous l'impulsion de la CASQ et de la start-up Saint-Quentinoise Hostabee, plusieurs ruches connectées sont installées sur le territoire de Saint-Quentin : 1 à l'espace Créatis et 5 au Parc d'Isle. Les ruches connectées permettent aux apiculteurs de recueillir en temps réel les données sur la vie des abeilles. En 2020, un projet d'implantation d'abeilles domestiques est en cours de réflexion pour la promotion de la biodiversité. Il y a 2 récoltes par rucher, miel de printemps en juin et miel d'été en septembre. Pour le miel de printemps, on récolte en moyenne à Créatis 20kg et au Parc d'Isle, 9kg. Pour le miel d'été, la récolte est en cours d'extraction à Créatis et on a recueilli 52kg au Parc d'Isle.
- **Nourrissement au sirop Apistar bio** en septembre et candi Fondapi bio en octobre.

Améliorer la qualité environnementale de saint-quentin

La qualité de l'air est à la fois un enjeu de développement durable et un enjeu de santé publique. La pollution atmosphérique est responsable de 42 000 à 48 000 décès prématurés par an en France. Selon le baromètre annuel du Ministère de l'Environnement paru en 2017, il s'agit de la 1^{ère} préoccupation des Français face au changement climatique.

La qualité de l'air est bonne à Saint-Quentin

La communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, adhérente à Atmo Hauts de France, bénéficie d'un bilan annuel complet sur la qualité de l'air extérieur.

Les données recueillies pour les années 2017, 2018 et 2019 font apparaître une majorité d'indices 3 et 4, qui constituent **une qualité considérée comme bonne, dans sa globalité**. Les deux principales sources de pollution identifiées sur le territoire sont le chauffage et les transports, émettrices de particules fines.

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 à 10 : plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise. Il est calculé à partir des résultats des stations urbaines et péri-urbaines, représentatives de la pollution ambiante, et mesure les concentrations de quatre polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, et les poussières en suspension.

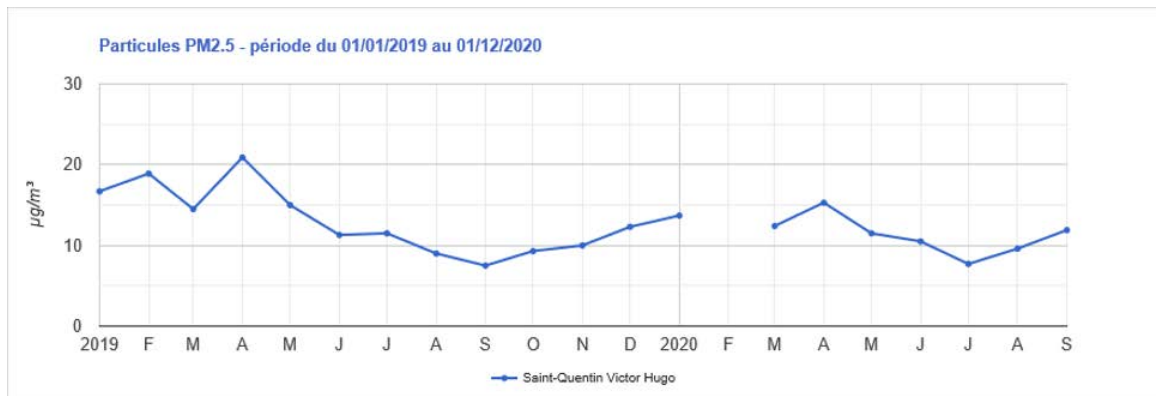
Deux stations de relèvement de la qualité de l'air sont présentes sur le territoire municipal, qui ne mesurent pas les mêmes polluants :

- **Saint-Quentin Stade** : permet de relever la présence de particules PM10 et PM2.5, ozone O3 et dioxyde d'azote NO2.
- **Saint-Quentin Victor Hugo** : permet quant à elle de relever les particules PM2.5, dioxyde d'azote NO2.

Les compteurs communicants : l'innovation au service de la collectivité

Par une convention avec le laboratoire de recherche Sunrise de Polytech'Lille, Saint-Quentin s'est dotée d'un dispositif innovant pour la surveillance de l'air dans les bâtiments municipaux. Trois sites ont été retenus pour tester ce dispositif :

- **La Manufacture ;**
- **Le Centre social St Martin ;**
- **École Jean Macé.**



La gestion des déchets s'optimise

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois, qui l'exerce pour les 39 communes du territoire communautaire. Saint-Quentin, avec ses 54 443 habitants représente 66,8% des 81 489 habitants de l'agglomération. Le pôle Déchets est un service communautaire, rattachée à la Direction de l'Environnement et du cadre de vie de l'Agglo. L'appellation Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) vient de ce que la collecte concerne non seulement les déchets des ménages mais aussi ceux des administrations et des entreprises.

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers

et Assimilés (PLPDMA) : Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50% d'ici 2025.

La Ville multiplie les actions pour améliorer la gestion des déchets

Les collectes sur la voie publique

Le ramassage des déchets sur la voie publique est assuré par un service municipal : le service Propreté, rattaché à la Direction des Espaces verts et de la Propreté.

Pour mener à bien cette mission, la Ville dispose de :

- 50 agents sur le terrain
- 2 laveuses ;

- 9 balayeuses;
- 3 motocrottes;
- 8 aspirateurs de voirie;
- 4 aspirateurs à feuilles;
- 1 benne à ordures pour les marchés;
- 1 camion grue;
- 1 camion nettoyeur haute pression.

773 tonnes de déchets, équivalant à 14 kg / habitant/an sont collectées à l'année sur le domaine public (corbeilles, voiries, foires et marchés, manifestations publiques, dépôts sauvages, déjections canines...).

Chiffres des collectes municipales – 1^{er} semestre 2020

	2016	2017	2018	2019	1 ^{er} semestre
Corbeilles	348	351	455	461	465 (avec clendrier)
Espaces canins	125	125	121	122	122
Points d'apport volontaires	182				
Déchets collectés en tonnes	345,5	619,21	730,47	773,07	372,27
Déchets en kg/an/ha	6,35	11,51	13,57	14,37	—
Voirie communale	150 km				
Trottoirs	300 km				

État des lieux des équipements collectifs (compétence de l'agglomération)

Le tri sélectif en habitat collectif dans les différents quartiers de Saint Quentin

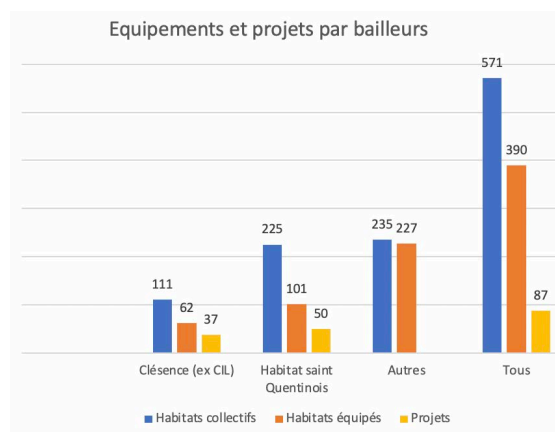
Favoriser les comportements responsables

La propreté est une attente forte des habitants, soucieux de leur cadre de vie, de l'environnement et du respect des règles communes.

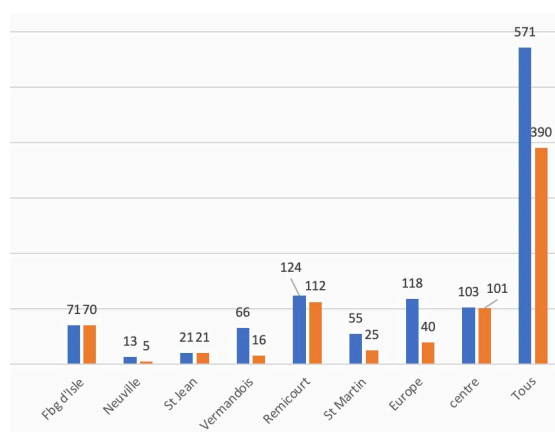
Pour rappel, on dénombre en 2020 :

- **3160** dépôts sauvages ;
- **774** tonnes de déchets divers représen-

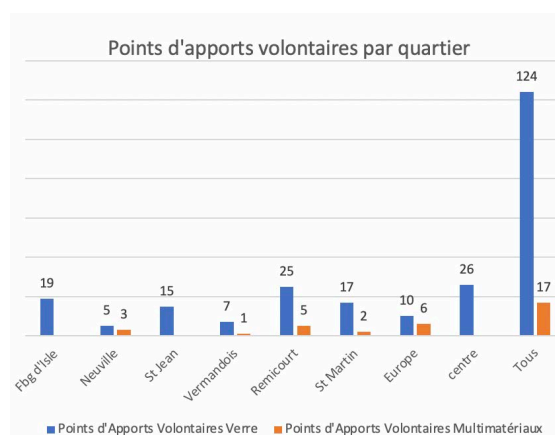
tant un coût de 110 805,84€ TTC;
(73 762,62€ de déchets HT et 1 8576€ de Taxe Générale sur les Activités Polluantes);
• **1 400** tonnes de déjections canines.



Avant toute installation un accord doit être trouvé avec les bailleurs



Le tri sélectif en habitat collectif dans les différents quartiers de Saint Quentin



L'installation de points d'apport volontaires dans les quartiers de Saint Quentin

La collectivité s'est engagée dans la sensibilisation et l'information des Saint-Quentinois, autour de la propreté et de la problématique des dépôts sauvages. Plusieurs opérations traduisent cet engagement, notamment des campagnes de communication rappelant la responsabilité de chacun ainsi que les sanctions encourues en cas d'incivilité environnementale.

L'Opération Propreté

Une des actions emblématiques de la mobilisation de la population pour le respect de l'environnement est l'Opération Propreté, qui réunit à la fois des élus, des habitants bénévoles et des enfants des écoles. Cette opération a été reportée en raison de l'épidémie de Covid-19.

Les collectes de sapins

Chaque année, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, plus de 6,5 millions de sapins de Noël sont vendus en France. Saint-Quentin s'est engagée à collecter les sapins pendant la période des fêtes.

Fin 2019, l'opération a été menée dans tous les quartiers de la Ville, avec 8 points de collectes, ce qui constitue une vraie avancée par rapport aux années précédentes : 973 sapins ont été collectés.

Les cantines connectées et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la Feuille de Route Numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville a lancé une action visant à réduire les déchets alimentaires dans les cantines scolaires :

- Le défi numérique 2019 "Réinventez la restauration collective dans les écoles, les collèges et lycées" a été labellisé

par la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif INSPIR, qui permet d'obtenir un soutien financier pour des projets innovants.

- Le gâchis pour la restauration scolaire (environ 2 000 repas par an) constitue une perte estimée entre 30.000 et 40.000 euros annuels représentant 15 à 20 tonnes de déchets. À travers des mesures telles que la sensibilisation, le tri sélectif et les poubelles connectées, l'objectif est de mieux adapter l'offre à la demande, tant quantitativement que qualitativement. Cette action a été valorisée dans le cadre de la labellisation Cités éducatives.
- Les enfants participent à l'étude et au perfectionnement de l'outil en l'utilisant à chaque repas pour peser les aliments non consommés et jetés.
- **En septembre 2020**, des poubelles connectées ont été déployées dans 4 restaurants scolaires (Ferdinand Buisson, Lyon Jumentier, Paul Bert et Jean Macé).

Vers une gestion économe de l'eau

Bien que la gestion de l'eau relève d'une compétence communautaire, la question de la consommation en eau dans les bâtiments municipaux est traitée à l'échelon municipal, à travers divers dispositifs :

- **En septembre 2020**, les premières sondes d'arrosage intelligent ont été installées sur le terrain d'honneur du stade Debrésie, pour une mise en service au Printemps 2021. Le dispositif est détaillé en annexe.

- **Équipement Alerteo** : à Saint Quentin, depuis 2012, 21 sites municipaux sont équipés de modules permettant de transmettre à la fois des données relatives aux consommations et des alertes en cas de surconsommation.

Ville
Cimetière de la Tombelle
Cimetière Nord
Cimetière Sud
Stade Gaston Massot
Stade Marcel Bienfait
Stade Philippe Roth
Stade Paul Debrésie
Centre Social Neuville
Centre Social Europe
Centre social Champagne
Hôtel de Ville
Espace Victor Bach
Halles municipales
Fontaine Henry IV
Ecole Schumann
Ecole Ernest Lavis
Ecole Eugène Corette
Ecole Paringault
Ecole Plein Air
Ecole Paul Bert
Ecole Pierre Laroche

- **Le recours à des matériaux innovants est également envisagé**, avec le choix du synthétique éco-responsable pour un terrain de football au stade Debrésie.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Obligation réglementaire conforme à la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'objectif de ce plan est double : le repérage des axes « bruyants » et une réflexion sur les améliorations pos-

sibles permettant de limiter l'impact du bruit sur l'ensemble des structures privées et publiques jouxtant ces axes.

Ainsi, des cartes de bruits stratégiques et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sont être élaborés pour les axes routiers supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules par an (soit 8 200 véhicules par jour)

13 axes sont concernés à Saint-Quentin :

C1 : Rue Georges Pompidou /Bd Richelieu/ Bd Henri Martin/ rue de Paris/ (4,617 kms)

C2 : Bd Jean Bouin/Avenue du Général de Gaulle (2,194 kms)

C3: Quai Gayant (0,39 kms)

C4 : Bd Victor Hugo (0,704 kms)

C5 : rue de Guise (1,179 kms)

C6 : Bd Gambetta (1,336 kms)

C7 : Rue Kennedy (0,185 kms)

C8 : Rue de la Fère (0,906 kms)

C9 : Rue Schuman (

C10 : Bd Pierret (1,140 kms)

C11 : Avenue des anciens combattants (0,926 kms)

C12 : Bd de Verdun (0,395 kms)

C13 : Rue Alexandre Dumas (0,523 kms)

Les cartes de bruit stratégique les concernant ont été arrêtées par le préfet en date du 26 novembre 2018. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement concernant les infrastructures routières intra-muros a été élaboré par la Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations, service Maison de l'Égalité et du Droit, Santé, Hygiène, Gestion des risques. Présenté au Conseil municipal du 24 juin 2019, il prévoit des mesures préventives et des mesures curatives.

Quelques actions étaient déjà mises en œuvre avant ce PPBE :

- Pose de radars sur les axes accidentogènes et à proximité des établissements « sensibles » (crèches, établissements scolaires...);

- Arrêté municipal du 21 septembre 1999 réglementant les diverses activités sur la commune en matière de bruit (chantiers, livraisons...);
- Arrêté municipal du 21 septembre 1999 réglementant l'utilisation de certains matériels bruyants (tondeuses à gazon, tronçonneuse);
- Mise en place d'un limiteur de son dans certaines salles localisées dans des quartiers à forte densité urbaine (Splendid, Théâtre, Scène Europe, la Manufacture) ;
- Mise en place de nouvelles zones de réduction de vitesse à 30 Km/h en 2013.

2.3 Favoriser le bien-être et l'épanouissement de tous les individus

ODD 3 : Santé et Bien-être

ODD 16 : Paix et Justice

Agir pour la santé

En 2020, Saint-Quentin poursuit sa politique volontariste pour améliorer l'accès aux soins et éduquer à la santé.

Sensibiliser et promouvoir des comportements favorables à la santé

Forte du constat que des comportements favorables à la santé peuvent réduire significativement les facteurs de risque, la collectivité a planifié un certain nombre d'actions en 2020 :

- Rendez-vous santé dans le centre social de Neuville en partenariat avec l'Hôpital sur la migraine – Janvier 2020;
- Inauguration de l'Espace Ressources Cancer Arc en Ciel, avec la Fondation Diaconesses – Janvier 2020;

« Penser le développement durable nous conduit à envisager une transformation radicale de l'agir : nos actions déterminent notre propre sort mais affectent aussi les générations futures ! Nous avons une immense responsabilité. »

Françoise JACOB

Maire-adjoint chargé de l'éducation et de la jeunesse

- Dégustation de jus smoothies et de soupes au sein d'un Foodtruck intervenant en service de protection maternelle et infantile (PMI).

La gestion locale de l'épidémie de Covid-19

Saint Quentin a mis en place les mesures nécessaires pour faire face à la pandémie, en direction de la population et des agents de la collectivité :

Mesures internes

- Distribution de masques et de gel hydroalcoolique à tous les agents;
- Campagnes de communication interne pour rappeler les gestes barrières;
- Mise en place du télétravail dans les services;
- Maintien des accueils publics de première nécessité, avec installation de protections adaptées;
- Versement d'une prime exceptionnelle pour les agents mis à contribution pendant le confinement.

Mesures orientées vers les habitants :

- Mise en place d'un communiqué de presse bimensuel informant la population sur la situation sanitaire et sur l'accès aux services municipaux;
- Mobilisation de bénévoles (aide aux devoirs, aide aux courses...);
- Gratuité des parkings pendant le confinement;

- Mesures de soutien aux commerces locaux ;
- Distribution de masques dans tous les foyers ;
- Dans le domaine culturel, mise en place d'actions de substitution aux activités suspendues : Le fil poétique au CRD, interventions de comédiens dans les béguinages, médiathèque Drive...

En 2021, la signature d'un Contrat Local de Santé s'annonce comme un puissant levier de développement local et de décloisonnement des politiques de santé.

Depuis plusieurs années, des réflexions ont été menées dans le cadre d'un « Projet santé » porté par la Ville de Saint-Quentin et financé par l'ARS Hauts-de-France. Ces pistes de travail peuvent être intégrées au projet d'un Contrat Local de Santé (CLS), dont le principe a été acté considérant que le territoire Saint-Quentinois est identifié comme prioritaire.

Signée en septembre 2020, la charte préalable à l'élaboration de ce CLS a acté l'engagement de la collectivité et de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France à travailler ensemble – en y associant les partenaires concernés. Elle fixe les axes stratégiques et les modalités de travail (écriture du plan d'actions) de façon à conduire à une signature dans un délai estimé à 6 mois d'un CLS entre la Ville de Saint-Quentin, l'Agence Régionale de Santé et les différents partenaires engagés.

Les axes retenus sont les suivants :

- La santé des jeunes ;
- L'accès aux droits et aux soins ;
- La prévention et le dépistage des cancers ;
- Les maladies cardio-neuro-vasculaires ;

« Tout comme le climat est un bien public mondial non exclusif et non rival, l'accessibilité doit être pensée pour tous. Nous partageons tous l'espace public comme nous partageons tous le climat. »

Sandrine DIDIER
Maire-adjoint chargé du handicap

- Deux axes supplémentaires sont dédiés à la santé mentale et à la santé **environnementale**.

Le handicap est une priorité pour Saint-Quentin : vers une Ville accessible à tous

Territoire marqué par une surreprésentation du handicap (avec 4,6% d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) contre 2,7% en France et 3,2% dans la région), la Ville fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap une priorité de l'action publique.

En 2020, plusieurs actions vont dans ce sens, en plus des obligations réglementaires que sont la poursuite de l'agenda Ad'ap de mise en accessibilité des bâtiments publics et la constitution d'une commission communale d'accessibilité :

- La création d'un Conseil du Handicap, dont la formalisation juridique est en cours d'élaboration.
- Le choix d'un axe de santé mentale dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale.
- Le lancement, dans le cadre hospitalier, d'une plateforme de diagnostic de l'autisme et des troubles du neuro-développement.
- La mise en place d'une équipe « accessi-parcours », composée d'agents des services municipaux et de 6 personnes en situation de handicap (déficience auditive, visuelle, PMR, autisme, sé-

nior) qui évaluent, selon la méthode des « parcours commentés », l'accessibilité de plusieurs sites de la Ville et élaborent ensemble un diagnostic pluri-handicap en formulant certaines propositions remontées aux services techniques de la Ville.

- La candidature au Label européen Access City Award 2021.
- La Ville développe le nombre de quais et d'arrêts de bus accessibles aux PMR.

Favoriser l'accès à un logement sain et économe

La politique municipale se met en œuvre à travers deux grands dispositifs, incluant des constructions, des rénovations et des mesures de lutte contre la précarité énergétique :

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés a été créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009, pour la requalification urbaine et sociale des quartiers, la résorption de l'habitat indigne, la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la performance énergétique et le maintien de la mixité sociale. Dans le cadre de ce programme, les travaux du Casino se sont poursuivis en 2020. Il ouvrira ses portes en 2021, avec 6 mois de retard, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Le Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers (NPRU)

Instauré par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ce programme va permettre à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) d'investir 5 milliards d'euros sur les 10 années à venir dans des quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional.

Le quartier Europe (intérêt national) et le quartier du Vermandois (intérêt régional) ont été retenus au vu de l'importance des investissements à mener pour achever leur transformation urbaine engagée dans le précédent programme.

Saint-Quentin s'est mobilisée pendant deux ans, avec l'ensemble de ses partenaires, pour construire un projet urbain de qualité et ambitieux pour chacun de ses quartiers. Ceux-ci seront présentés à l'ANRU en fin d'année. Un effort sans précédent sera engagé pendant 6 ans en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants :

- Rénovation thermique de 948 logements par les bailleurs Clésence et Partenort Habitat;
- Introduction des matériaux biosourcés dans les process techniques de réhabilitation par isolation thermique par l'extérieur;
- Intégration des modes de déplacement doux (vélo, piéton) dans tous les aménagements réalisés sur le domaine public;
- Accroissement de la surface des espaces verts et du patrimoine arboré;
- Création de nouveaux espaces de rencontre et de convivialité en cœur de quartier;
- Réservation de sites dédiés au déploiement de l'agriculture urbaine et à la sensibilisation au vivant dans le quartier Europe.

Favoriser l'accès au sport et à la culture

Le sport

Le sport, élément essentiel d'une vie saine et du bien-être, est largement représenté à Saint Quentin :

- Via des dispositifs destinés à encourager les pratiques sportives et à les rendre accessibles au plus grand nombre : **l'école municipale des Sports, l'Office municipal des Sports, l'Urban Sports Tour.**
- Par le soutien indéfectible aux clubs sportifs: **125 clubs sont affiliés à l'Office municipal des sports.** 426 680 euros figuraient au budget prévisionnel 2020 au titre des subventions aux 63 associations sportives aidées en fonctionnement.
- Le maintien des subventions de fonctionnement aux clubs malgré la crise sanitaire et ce, quelle que soit la durée de la période d'inactivité de chaque association. **L'ensemble des clubs comptabilisent 13 000 licenciés.**
- Par de nombreux événements : en 2020, **21 manifestations** prévues étaient budgétées à hauteur de 72 850 euros.
- Par le soutien aux sports de haut niveau, facteur d'émulation à la pratique sportive et de rayonnement de la Ville : 1 469 300 euros de subventions sont alloués en 2020.

« Le sport est un vecteur essentiel de développement durable. Nous connaissons depuis longtemps sa contribution au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. »

Frédéric ALLIOT

Maire-adjoint chargé des sports



La culture

La montée en puissance des thématiques environnementales dans la culture

La montée en puissance des thématiques environnementales dans les programmations des différents équipements culturels de la Ville se renforce d'année en année. Quelques exemples en 2020 :

- **Médiathèque** : Grainothèque, Boîtes à livres installées dans des bâtiments municipaux (espace Saint-Jacques, espace Victor Basch, CTA) et dans des restaurants (Edito, Chez Mario, Villa d'Isle, L'Annexe), Biblio-braderies. La mise en place de ces actions date de 2015.
- **Musée des papillons** : L'ensemble des animations mises en place dans cette structure rare dans une ville est en lien direct avec la connaissance et la protection de la biodiversité.
- **Valorisation du patrimoine naturel** : des visites guidées pendant les Journées Européennes du Patrimoine chaque année, le jardin médicinal.
- **L'art dans la rue** : habillage des vitrines vacantes, expositions sur les grilles de l'Hôtel de Ville, Street art composent une nouvelle appropriation de l'espace urbain et un regard renouvelé sur le cadre de vie et le quotidien. Ces actions existent depuis 2015.
- **Expositions** : Ceci n'est pas un tag (depuis 2015) , Un monde d'insectes (depuis 2018), Toy's tour Collector (depuis 2020).



Actions seniors, jeunesse, enfance, scolaires et actions quartiers

ACTIONS SENIORS

L'allongement de l'espérance de vie est l'une des plus belles réussites du siècle dernier. Le grand défi du 21^{ème} siècle est d'accompagner le grand âge et les aidants.

Le Pôle Seniors

Au sein du CCAS, le Pôle Senior oriente les personnes âgées vers les organismes compétents dans tous les domaines de la vie quotidienne :

- services à domicile;
- aides financières;
- accueil dans les béguinages;
- hébergement en maisons de retraite;
- activités de loisirs.

La Ville de Saint-Quentin a rejoint la démarche « Un Toit à partager », initiée dans les Hauts-de-France par l'association Générations & Cultures. Le dispositif permet de mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement, avec des seniors disposant d'une chambre libre. Cela en échange d'un loyer modique (200€/mois charges comprises) et de services au quotidien, négociés et contractualisés entre les deux parties.

Sont concernés :

- Côtés seniors : tout habitant de Saint-Quentin, à partir de 60 ans, disposant d'une chambre meublée disponible, avec accès libre aux sanitaires et à la cuisine. Pas d'obligation d'être propriétaire.
- Côté jeunes : tout étudiant, jeune travailleur, stagiaire ou apprenti entre

18 et 30 ans. En tant que locataire, il pourra percevoir l'aide au logement (APL) si la personne qui l'accueille ne la perçoit pas déjà.

- le dispositif « Un Toit à partager » rapproche jeunes et seniors, avec comme objectifs :
- renforcer le lien entre générations;
- valoriser l'image du senior en soutenant son rôle dans la société;
- prévenir l'isolement des personnes âgées;
- améliorer la sécurité et la qualité de vie des seniors;
- offrir un complément financier aux seniors;
- proposer un mode d'hébergement économiques à des jeunes.

Ville Amie des Aînés

La Ville a adhéré en 2016 à la démarche « Ville amie des aînés » initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2006. La particularité de la démarche « Ville amie des aînés » est de s'appuyer sur l'expérience des habitants, avec une dimension participative fondamentale pour repenser une ville habitée par tous et conçue pour tous. Le fascicule « Ville amie des aînés », disponible sur le site de la Ville, recense toutes les actions mises en place en direction des personnes âgées. Du 5 au 30 octobre, la Ville de Saint-Quentin, en partenariat avec le réseau « Ville amie des aînés », propose de nombreux ateliers et animations pour allier bonne santé, vitalité et sérénité : sophrologie, marche, yoga sur chaise, reiki...

Le Conseil des seniors

Il a pour mission de permettre aux seniors d'apporter leurs compétences, leur expérience et leur disponibilité, pour contribuer, aux côtés des autres instances participatives, à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et au mieux vivre ensemble dans la Cité.



Le Magazine du Bien-Être

Un nouveau mensuel municipal a vu le jour en 2020. Dans chaque numéro, des informations sur les dispositifs, actions et animations, qui rythment le quotidien de la Ville : des articles, un agenda, des temps forts, des conseils, des rendez-vous santé...

Les ateliers Bien-être Seniors

Mis en place depuis 2013, les ateliers « Bien-être Seniors » proposent gratuitement des séances d'activités physiques.

La carte PASS

Le CCAS met en place, au bénéfice des Saint-Quentinois de plus de 50 ans, une carte PASS, qui donne un accès illimité aux activités des béguinages, des résidences autonomes et des ateliers bien-être.

Actions enfance jeunesse

La transition écologique nécessite une transformation en profondeur des modes de vie et donc un accompagnement au changement : « L'éducation pour le développement durable vise à doter les individus des compétences et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes » (Site de l'UNESCO, Education pour le développement durable).

La petite enfance

En développant, en complémentarité des dispositifs associatifs et privés, des structures municipales contribuant à faciliter le lien entre activité professionnelle et parentalité, la Ville se préoccupe tout à la fois des enfants, de la cohésion familiale et des femmes, qui restent investies en première ligne dans la gestion de la vie des familles :

- **Structures Petite Enfance**, rattachées à la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse : Maison de la petite enfance, Crèche familiale, Halte-garderie, Relais assistants maternels.
- **7 accueils de loisirs** : les uns implantés dans les centres sociaux rattachés à la Direction des Quartiers centre (Artois-Champagne, Europe, Neuville), les autres localisés dans des écoles et gérés par la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse (Kergomard, Lyon Jumentier, Giron-dins, François Collery).

- **Accueils périscolaires** proposés dans 14 des 21 groupes scolaires de la commune, avec reprise en gestion municipale, depuis la rentrée 2019, de 2 accueils initialement associatifs.
- **L'espace Famille** : guichet unique localisé dans un bâtiment municipal et accessible en ligne sur le site de la Ville, l'Espace Famille inauguré en 2017 facilite les démarches quotidiennes des parents (inscription et réservation aux activités destinées aux enfants : restauration scolaire, études surveillées, accueils de loisirs, pratiques sportives et culturelles, paiement en ligne).

Les scolaires

La Ville compte :

- 6 secteurs de collèges (3 sont en réseau d'éducation prioritaire (REP), 1 est en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+));
- 25 écoles publiques de premier degré, 2 écoles privées;
- 6 collèges publics, 1 collège privé;
- 5 lycées publics, 1 privé;
- 1 établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Les élèves, public captif par excellence, constituent, par définition, la population en première ligne de cette indispensable éducation aux changements culturels inhérents à l'évolution des modes de production et de consommation. La Ville poursuit donc ses actions en direction du jeune public sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires :

- La Semaine Nationale des Activités Physique et sportive (SNAPS);
- Semaine mise en place afin d'aider les familles à modifier en profondeur et durablement leur mode de vie (alimentation et activité physique);

- Ateliers-nutrition auprès des familles et des enfants.

Activités sportives

1 255 enfants inscrits (des grandes sections et des écoles élémentaires, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des établissements spécialisés : Unités Localisées d'Inclusion Scolaire, Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté, Instituts Médico-Éducatifs)

Lieu des activités : Palais des Sports

Partenaires

- Mécénat d'entreprises : Auchan, Sagerie, Picardie Lait;
- Participation bénévole d'associations et de clubs sportifs;
- Services municipaux : Bibliothèque, Sports, DMA et Propreté.

- **Le programme Vivons en Forme (VIF)** Le 4 décembre 2006, le Conseil Municipal décidait l'adhésion de la Ville à l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé et s'engageait dans le programme EPODE pour une durée de cinq ans. Ce programme consistait en la mise en œuvre d'actions de proximité visant à promouvoir une alimentation diversifiée et équilibrée ainsi que la pratique régulière d'une activité physique. Ces actions ayant prouvé leur efficacité, la Ville a depuis régulièrement renouvelé son adhésion à ce programme rebaptisé en 2011 Vivons en Forme (VIF). Dans ce dispositif, l'association « Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS) » s'engage à mettre en place des formations en direction des acteurs locaux, analyser les menus de restauration scolaire selon les recommandations nationales, faciliter les rencontres entre Villes du réseau Vivons en Forme.

- **Le Marché de fourniture de repas** inclut des clauses réclamant 20% de bio, 80% de produits locaux et un repas végétarien hebdomadaire. Le marché fourniture et livraison de repas s'élève annuellement à 570.000€ pour la Ville.
- **La sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines** Le gâchis pour la restauration scolaire (environ 2 000 repas par an) constitue une perte estimée entre 30.000 et 40.000€ annuels représentant 15 à 20 tonnes de déchets. A travers des mesures telles que la sensibilisation, le tri sélectif et les poubelles connectées, l'objectif est de mieux adapter l'offre à la demande, tant quantitativement que qualitativement. Cette action a été valorisée dans le cadre de la labellisation Cités éducatives.

Le Nouveau Projet Educatif territorial

En 2018, la Ville a élaboré pour une période de 3 ans, un nouveau Projet Educatif territorial pour coordonner l'ensemble des actions jeunesse.

Les partenaires signataires :

- l'État ;
- l'Éducation Nationale ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne ;
- le Conseil Départemental de l'Aisne.

Les partenaires non-signataires :

- les représentants des parents d'élèves
Toutes associations locales œuvrant dans le domaine éducatif ;
- le Centre Communal d'Action Sociale ;
- le Centre Social du Vermandois ;
- le Centre Social Saint-Martin ;

- la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Les 4 grandes orientations et les 3 modalités opérationnelles :

Ambition 1 : Former les citoyens de demain

- Promouvoir les valeurs de la République ainsi que l'histoire et le patrimoine de notre territoire ;
- prévenir et informer sur les conditions de bonne santé ;
- former des écocitoyens ;
- promouvoir les conditions du bien vivre ensemble.

Ambition 2 : Promouvoir l'égalité et la réussite

- Renforcer l'immersion langagière dès le plus jeune âge ;
- développer le plaisir de lire ;
- accompagner les situations fragiles et prévenir les situations de rupture ;
- promouvoir l'égalité des chances et l'égalité filles/garçons ;
- favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap.

Ambition 3 : Accompagner la parentalité

- Permettre aux parents de disposer d'une offre d'accueil répondant à leurs attentes ;
- associer les parents à la vie de l'école et des lieux d'accueil des enfants ;
- reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants.

Ambition 4 : Développer les compétences numériques et scientifiques pour préparer aux métiers de demain

- Faire des écoles de Saint-Quentin des écoles connectées ;
- développer les bonnes pratiques numériques ;
- favoriser l'accès aux sciences ;

- traiter les inégalités d'accès aux usages du numérique.

Ambition 5 : Développer la confiance et l'autonomie

- Éveiller l'enfance et la jeunesse aux pratiques culturelles et artistiques ;
- garantir une offre sportive accessible et transmettre les valeurs véhiculées par le sport ;
- permettre, dans chaque quartier, un accès à des loisirs de qualité.

Ambition 6 : Favoriser l'engagement et le volontariat

- Développer les dispositifs d'immersion linguistique ;
- développer les dispositifs de mobilité européenne et internationale ;
- favoriser l'accès à des parcours d'engagement ;
- développer l'esprit d'entrepreneuriat ;
- favoriser l'accès à l'emploi.

Moyen 1 : L'enfant et le jeune au cœur de nos projets, assurer la continuité des parcours éducatifs

- Respecter les rythmes de l'enfant ;
- Soutenir les parcours éducatifs à l'école ;
- Assurer une continuité de prise en charge pédagogique et éducative sur tous les temps de vie de l'enfant ;
- Soutenir la prise en charge des situations spécifiques

Moyen 2 : Intensifier la démarche de qualification des intervenants éducatifs.

- Poursuivre la formation des personnels municipaux ;
- Développer les démarches de collaboration entre acteurs et d'échanges de pratiques ;
- Valoriser les interventions parentales et reconnaître les compétences des parents.

Moyen 3 : Investir massivement dans nos bâtiments scolaires

- pour des écoles sécurisées ;
- pour des écoles connectées ;
- pour des écoles durables ;
- pour des écoles accessibles ;
- pour des écoles lieux de vie des enfants.

Les Jeunes

Au sein de la Direction de la petite enfance et de la jeunesse, la Mission Jeunesse met en œuvre divers dispositifs pour favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale :

- Le recrutement, l'accueil et la formation d'une vingtaine de services civiques par an ;
- Le forum Jeunesse en direction des étudiants ;
- Les ateliers de simulation d'embauche
- Des rencontres de jeunes étrangers avec les Villes jumelées ;
- La visite-découverte d'institutions nationales et européennes.

À noter par ailleurs que 10 structures proposent un enseignement supérieur existant sur le territoire communal :

- campus universitaire ;
- École d'Ingénieurs des Sciences Aérospatiales (ELISA) ;
- institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants (IFSI-IFAS) ;
- institut Européen de Gestion (IEG) ;
- institut Supérieur des Sciences Et Techniques (INSSET) ;
- lycée Condorcet (BTS industriels et tertiaires) ;
- lycée des métiers de l'Ameublement (BMA-DMA) ;
- lycée Henri Martin (BTS-CPGE) ;
- lycée La Ramée (BTS-CPGE) ;
- lycée Saint-Jean et La Croix (BTS).

La Ludothèque

Fonctionnant sur le même principe qu'une médiathèque dans le domaine du jeu, la ludothèque propose des jeux et jouets en prêts. Un nouveau service a vu le jour : la ludomobile, qui propose des livraisons à domicile sur le territoire municipal.

Le Pôle Jeunesse de la Direction des Affaires Culturelles

La mission du Pôle jeunesse de la Direction des Affaires Culturelles est de rendre la Culture accessible au plus grand nombre en accompagnant les enfants, adolescents et jeunes adultes dans un contexte scolaire, périscolaire et extra-scolaire en s'appuyant sur de solides partenariats comme l'Éducation Nationale, les partenaires éducatifs mais aussi les partenaires sociaux, médicaux et de la Justice sans oublier les familles.

Le forum de l'éducation

Depuis une dizaine d'année, la Direction des Affaires Culturelles, en partenariat avec la Direction de L'Éducation, de la Petite Enfance et de la Jeunesse propose le forum de l'éducation : une demi-journée à destination des enseignants et des éducateurs pour découvrir l'ensemble de l'offre culturelle, éducative et artistique en direction du jeune public. Cette année, le forum a eu lieu le mardi 8 septembre 2020 à la Manufacture.

DÉMOS

Le Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) est un projet national de démocratisation culturelle dans les quartiers. Il est décliné localement par le CRD en direction d'enfants de 7 à 9 ans. Durant 3 ans, les enfants apprennent la pratique d'un instrument grâce à des ateliers, des stages et des concerts. Un instrument leur est prêté pendant toute la durée du



projet. Pour clôturer le cycle, les apprentis musiciens ont l'honneur de se produire à la Philharmonie de Paris.

Le Jardin Musical

Le Conservatoire lance, à compter d'octobre 2020, le Jardin Musical pour les 3/4 ans, à raison d'une séance mensuelle : une initiation à la musique pour les petits.

Résidence-mission

Depuis 2018, la Ville propose, aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de France (DRAC) et de l'Éducation Nationale, une résidence-mission. Le principe : une compagnie professionnelle s'installe sur le territoire pendant 4 mois et s'engage artistiquement dans un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PÉAC) par des interventions au sein de structures culturelles, d'établissements scolaires, d'organismes d'action sociale ou médico-sociale.

Les brigades d'interventions poétiques

Les Brigades d'Interventions Poétiques sont proposées à l'ensemble des écoles de Saint-Quentin dans le cadre du « printemps des poètes » (en mars), en lien avec la Compagnie de l'Échappée. Chaque jour, même heure, même classe, deux comédiens viennent offrir la lecture d'un poème aux élèves : sans aucun commentaire, la porte de la classe s'ouvre discrètement, quelques mots, une couleur, une musique... la porte se referme discrètement.

ACTIONS DANS LES QUARTIERS

La cohésion sociale passe aussi par une cohérence d'accès aux services sur l'ensemble des quartiers du territoire municipal. Ce maillage territorial est notamment assuré par la présence d'équipements et de dispositifs de proximité.

Les centres sociaux

Pour mémoire, la Ville a repris la gestion de 3 des 5 centres sociaux : Europe en 2006, Artois en 2007 et Neuville en 2008.

Chaque centre social fait l'objet d'un agrément la Caisse des Allocations Familiales de l'Aisne pour une période de quatre ans. Cette reconnaissance est soumise à la rédaction d'un projet pluriannuel. Le dernier en date couvre les années 2020 à 2023.

Chacun de ces centres couvre un périmètre défini :

- les quartiers Artois-Champagne, St Jean;
- Europe ;
- Neuville.

Europe et Neuville sont classés quartiers prioritaires.

Quatre missions sont assurées :

Équipement de quartier à vocation sociale : ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

- **Équipement à vocation familiale et pluri générationnelle** : lieu de rencontre et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux, les actions de solidarité.
- **Lieu d'animation de la vie locale de proximité** : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative (soutien, appui, expertise).

- **Lieu d'interventions concertées et novatrices** : il contribue au développement du partenariat. Dans les centres sociaux, des ateliers et des sorties abordent régulièrement les différents thèmes du développement durable :
- **Alimentation** : ateliers culinaires permettant d'aborder les conséquences économiques et environnementales du gaspillage alimentaire et les enjeux sanitaires de l'équilibre diététique;
- **Mobilité** : randonnées pédestres et cyclistes;
- **Économie sociale et solidaire** : ateliers recyclage, vestiaire solidaire, ateliers « Relook meubles », jardins partagés (notamment dans le cadre du réseau « Ville Amie des Aînés »).

Le Contrat de Ville

Dans le cadre du contrat de ville pour les années 2015-2020, la Ville de Saint-Quentin s'est engagée, aux côtés de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de l'État, à mettre en place un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées dans les domaines suivants :

- l'habitat et le cadre de vie;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture;
- l'emploi, l'insertion et la formation;
- les pratiques culturelles et sportives;
- la parentalité;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits;
- la santé.

Les conseils de quartiers et les élus référents

Chacun des 8 quartiers de la Ville est représenté par un Conseil de quartier.

Au sein de l'équipe municipale, des élus référents assurent, à travers un planning de permanences ou par des rendez-vous ponctuels, la concertation des habitants au plus près de leurs attentes.

2.4 Assurer la cohésion et la solidarité entre générations

- ODD 1 : lutter contre la pauvreté
- ODD4 : Fournir une éducation de qualité
- ODD5 : Egalité entre sexes
- ODD 10 : réduction des inégalités

ACTION SOCIALE

La cohésion sociale fait partie des enjeux majeurs du développement durable.

Un réseau d'acteurs locaux œuvre en permanence pour la cohésion sociale à Saint-Quentin

La Ville œuvre dans le domaine de la lutte contre les inégalités et les discriminations, avec différentes structures municipales et par le biais de partenariats avec des organismes locaux, notamment via **le CCAS** avec l'aide aux démarches administratives, la gestion des demandes de RSA, l'étude de micro-crédit personnel ou encore l'accompagnement en matière de logement.

Pour l'hébergement d'urgence, le **centre Hi-laïre Cordier** héberge de manière régulière une quarantaine de personnes (davantage en période hivernale).

Le Samu social réalise des tournées dites de maraude dans l'ensemble de la Ville, notamment en période hivernale. Deux véhicules

du Samu Social sont disponibles dans la journée, 365 jours par an et poursuivent leurs tournées le soir jusqu'à minuit voire 2h en période hivernale.

L'Hôtel Social est une structure d'insertion gérée par le CCAS, qui accueille plus particulièrement des femmes avec ou sans enfant, victimes de violences, ainsi que des jeunes et des personnes victimes de sinistres ou de tout autre accident de la vie.

La Maison de l'Égalité et du Droit est un lieu d'accueil gratuit, confidentiel, anonyme et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Le service s'adresse à toute personne qui a besoin d'un accueil personnalisé, d'une écoute qualifiée, d'une orientation vers les structures adaptées ou d'une aide pour des démarches administratives.

2.5 Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

Saint-Quentin multiplie les actions pour développer une mobilité durable

Le nombre de déplacements au sein de la commune est important : selon le plan de déplacement urbain (PDU) de février 2014, les Saint-Quentinois effectuent 87 % des déplacements domicile-travail sur le territoire communal ; 67 % de ces déplacements se font en voiture individuelle.

16 bornes électriques au service des Saint-Quentinois

Le déploiement des bornes électriques a été effectué en 2016 dans le cadre du Programme

d'investissement d'Avenir. Ce dispositif a permis de réduire la participation financière communale à 39% du coût des investissements. En contrepartie, l'USEDA a obtenu un financement de l'ADEME, moyennant engagement de la collectivité d'assurer durant deux ans la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.

Au sein de la collectivité, la DUTVIN est l'interlocuteur de l'USEDA, qui a confié à l'entreprise GEPELEC le suivi et la maintenance régulière des bornes.

Les aménagements cyclables en 2020 : état des lieux

5 km de bandes cyclables repeintes en 2020

Le marquage de ces bandes, situées sur la chaussée, a été repeint durant l'été 2020 pour en améliorer la visibilité et la sécurisation.

- Avenue Éric Jaulmes : 600 mètres;
- Bd Léon Blum : 500 mètres;
- Bd Victor Hugo : 820 mètres;
- Bd Henri Martin / Richelieu : 1 000 mètres;
- Rue de Baudreuil : 900 mètres;
- Bd Roosevelt : 300 mètres;
- Bd Gambetta : 1 150 mètres.

5 km de pistes cyclables aménagées depuis 2016

Il s'agit de voies spécifiques.

- Piste parvis de la gare et finalisation côté Quai Gayant : 400 mètres;
- Piste du Pont du canal au pont de Rouvroy : 2 200 mètres;
- Quai Gayant (partie BUL au Ciné-quai) : 795 mètres;
- Bd Maréchal Juin (partie) : 140 mètres;
- Bd Pierret (partie) : 600 mètres;
- Zi Rouvroy Morcourt (voie principale) : 800 mètres

135 stationnements pour vélos depuis 2016

- Piscine Jean Bouin : 6;
- Palais des sports Pierre Ratte : 12;
- Parc d'Isle Jacques Braconnier : 12;
- Splendid : 6;
- Rue des Corbeaux : 2;
- Place la Basilique : 5;
- Square Malraux : 6;
- La Bul : 53;
- Office du Tourisme : 5;
- Musée Antoine Lécuyer : 3;
- Quai Gayant : 10;
- Champs Elysées : 5;
- Place André Baudéz : 9.



Les autres mesures en faveur de la mobilité durable et sociale

- **Compensations tarifaires pour les bénévoles bénéficiaires du RSA :** Une Convention a été signée en juillet 2019 entre la Ville et le Département de l'Aisne pour encourager le bénévolat en faveur des associations chez les bénéficiaires du RSA. Dans ce cadre, les gratuités accordées sur le réseau urbain et les compensations tarifaires versées à ce titre à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont été étendues à cette catégorie d'usagers, par Délibération du 1^{er} octobre 2019.
- **Bourse au permis de conduire pour les jeunes :** La Ville de Saint-Quentin, par délibération du 4 novembre 2019, accompagne les jeunes Saint-Quentinois en instituant une aide au financement du permis de conduire. L'objectif est de permettre à des jeunes de 18 à 25 ans ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes, d'accéder au permis de conduire, en lien avec leur projet professionnel ou de formation. Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution citoyenne d'une durée de 60 heures, dans l'année suivant la validation du dossier de demande, au sein d'une association partenaire. La Mission locale effectue un suivi de chaque dossier. Le montant de la bourse s'élève à 500€ par jeune ; soit pour l'ensemble une dépense de 15 000€ inscrite au budget de l'exercice 2020. Trois organismes bancaires Saint-Quentinois soutiennent le projet en instaurant un prêt très préférentiel pour aider les jeunes à financer le reste à charge. Deux conventions sont

chaque fois conclues : l'une entre la Mission Locale, le bénéficiaire, l'auto-école et la Ville, l'autre entre l'association accueillante, le bénéficiaire et la Ville.

- **Dispositif De l'aide et du cœur en faveur des personnes âgées :** La Ville de Saint-Quentin en partenariat avec les transports Pastel a mis en place, par délibération du 9 décembre 2019, un service de courtoisie assuré par deux services civiques, pour aider les personnes âgées dans leurs déplacements en bus les jours de marché.
- **Campagne pour la sécurisation des abords des écoles :** L'école n'est pas un drive.
- **Sécurisation des bus urbains** Afin de renforcer la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain, un partenariat a été signé le 29 juin 2020 entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et la société Transdev Mobilités, au travers du Service municipal de Médiation Sociale et Familiale. Cette convention définit les actions de communication et de sensibilisation mais également d'intervention lors d'incidents sur le réseau. Pour cela, l'équipe de médiation disposera de l'accès libre aux véhicules, via une carte nominative délivrée gratuite
- **Comité consultatif relatif à la Sécurité routière**
En vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a créé un comité consultatif en matière de sécurité routière par délibération du 26 mai 2014.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, ce dispositif a été reconduit, par délibération du 29 juin 2020. Ce comité constitue un groupe de travail

et d'échanges sur la prévention et sur la remédiation des difficultés rencontrées en ce domaine. Il est composé de :

- **3 membres du Conseil municipal;**
- **3 techniciens municipaux**
 - le Directeur de la Sécurité et de la Protection des Populations;
 - le conseiller technique en charge des régies;
 - le conseiller technique chargé des travaux.
- **Des partenaires extérieurs :**
- un représentant de la Police Nationale;
 - un représentant du Service Urbain de Transport en Commun;
 - un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours;
- le Président de la Fédération des Taxis Indépendants de l'Aisne;
- des représentants d'associations d'usagers Saint-Quentinois;
- des personnalités qualifiées au regard de leur expertise.

Soutien au développement des circuits courts

En soutenant les circuits courts et les commerçants locaux, la Ville défend une politique favorable au développement durable, à la fois sur le plan écologique, sur le plan économique et en termes de dynamisme local. Cette politique se traduit concrètement à travers de nombreuses mesures :

- **Les marchés** : le mercredi et le samedi en centre-ville, le vendredi à Europe, le dimanche au Faubourg d'Isle;
- **Les brocantes**;
- **Abattement fiscal** de la part Ville pour les commerces, à hauteur de 10% de la taxe foncière (représentant un effort financier de la Ville de 80 000 euros);

- **Aides à l'embellissement et à la sécurisation** des points de vente (budget de 80 000 euros annuels);
- **Subventions** aux associations de commerçants (Fédération des commerçants, Groupement Chance, Les commerçants non sédentaires), à hauteur de 150 000 euros annuels;
- **Participation** à hauteur de 50% des frais liés à la décoration des vitrines en fin d'année;
- Dans le cadre du dispositif **Action Cœur de Ville, aides FISAC** aux artisans et aux commerçants des quartiers Centre et Europe, à hauteur de 243 000 euros sur 3 ans pour des travaux d'agencement, de sécurisation et d'accessibilité;
- **Manifestations urbaines**, même si 2020 a été, pour des raisons sanitaires, une parenthèse nécessitant de suspendre ou de dimensionner autrement les différents événements traditionnellement inscrits au calendrier municipal : Fête du Shopping du 13/06/20 au 15/08/20, Grand Déballage de la Rentrée le 07/09/2020;
- **La rénovation des Halles municipales**;
- **Le Commerce Lab**, inauguré en juin 2019 pour laquelle la Ville a été récompensée par le Prix Territoria Or : incubateur du commerce, il constitue un guichet unique d'échanges et d'accompagnement en faveur des professionnels du commerce;
- La mise en place de **terrasses estivales sécurisées** pour les cafés du centre-ville;
- **Le partenariat avec le site in Siti.com**, accessible depuis le site de la Ville, pour accompagner les porteurs de projet qui souhaitent ouvrir une franchise ou un commerce indépendant.



CONCLUSION

Le début de l'année 2020 a été marqué par une intensification de l'engagement municipal en faveur du développement durable : un nouveau Maire-adjoint en charge du développement durable, Michel MAGNIEZ, a notamment été désigné dès l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Si l'épidémie de Covid-19 a conduit au report d'un certain nombre de projets en faveur du développement durable, la Municipalité a constamment affirmé sa volonté de construire un Saint-Quentin durable, inclusif et résilient.

La situation de Saint-Quentin en matière de développement durable s'inscrit dans un long processus d'amélioration continue, pour construire une ville qui respire, une ville durable.

Face à l'urgence écologique, la Ville s'est engagée activement et durablement, dès 2011, dans le développement durable, en adoptant un Agenda 21, avant de s'inscrire en 2018 dans la démarche Cit'Ergie. Après un état des lieux global en 2018, l'année 2020 se termine avec la validation d'un plan d'actions jusqu'à l'échéance 2022, qui contient des avancées notables tout particulièrement dans la mobilisation transversale des élus et des services.

La qualité de vie et la santé des Saint-Quentinois sont au cœur des préoccupations de la municipalité : c'est pourquoi Saint-Quentin a concrétisé son engagement **en faveur de la mobilité durable, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la promotion de la biodiversité.**

Saint-Quentin s'illustre également dans sa volonté d'inclusion, en créant une Cité accessible à tous, **et en se portant candidate**

au Label Access City Award 2021. La Ville s'engage encore plus fortement dans une démarche d'économie circulaire et d'innovation responsable.

Comme l'illustre le rapport annuel de développement durable, la collectivité poursuit une ambition double : **continuer dans les stratégies de long terme et progresser, au rythme des attentes de la population, dans les modernisations qui s'imposent pour relever les défis du développement durable.**

« Quand je pense au développement durable, j'ai à l'esprit ce tableau de Caspar David Friedrich, Le voyageur contemplant une mer de nuages, datant de 1817. Au centre du tableau et de la nature, le jeune homme domine la mer; mais il est également muni d'une canne, en position de faiblesse. C'est un peu ça, l'action publique dans ce domaine, avancer en restant humble. »

Marie-Laurence MAÎTRE
Maire-adjoint chargé de la culture
et des centres sociaux

SOMMAIRE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Glossaire
- **Annexe 2** : Article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.
- **Annexe 3** : Etat des lieux sport, santé, handicap à Saint-Quentin
- **Annexe 4** : Développements sur les modalités de stationnement à Saint-Quentin
- **Annexe 5** : Présentation de l'arrosage intelligent à Saint-Quentin
- **Annexe 6** : Saint-Quentin, Smart City : La rencontre du développement durable et du numérique
- **Annexe 7** : Présentation de la 1^{ère} édition de la journée développement durable (Conseil des Jeunes)

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

- **AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés
- **ADEME** : Agence de la Transition Ecologique
- **ANRU** : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **BP** : budget prévisionnel
- **CASQ** : Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
- **CCAS** : Centre Communal d'Action sociale
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **CM** : Conseil Municipal
- **COP** : Conférence des Parties
- **CRD** : Centre de Ressources Documentaires
- **CTA** : Centre de Traitement de l'Air
- **DD** : développement durable
- **DSP** : Délégation de Service public
- **ETD** : Energies et territoires développement
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public
- **GES** : gaz à effet de serre
- **GPL** : Gaz de pétrole liquéfié
- **ITE** : Isolation Thermique par l'Extérieur
- **MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
- **ODD** : objectif de développement durable
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PNRQAD** : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
- **PPI** : Plan Pluriannuel d'Investissement
- **REP** : Réseau d'Education Prioritaire
- **RSA** : Revenu de Solidarité Active
- **SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ANNEXE 2

ARTICLE 255 DE LA LOI N° 2010-788 DU 12 JUILLET 2010 PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT RELATIF AU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les dispositions suivantes :

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2311-1-1 (V)

Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3311-2 (V)

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L4310-1 (V)

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil régional présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L4425-7 (V)

Le projet de budget de la collectivité territoriale de Corse est arrêté en conseil exécutif par son président qui le transmet au président de l'Assemblée avant le 15 février. Ce projet est accompagné d'un rapport sur la situation de la collectivité de Corse en matière de développement durable et sur les orientations de nature à améliorer cette situation, préparé par le président du conseil exécutif. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'Assemblée de Corse préalablement au débat sur le projet de budget. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

ANNEXE 3

ÉTAT DES LIEUX SPORT SANTÉ ET HANDICAP À SAINT-QUENTIN

Sport

- **Près de 14 000 licenciés** (soit 25 % de la population) pratiquent une activité sportive en amateur ou à un niveau semi-professionnel dans l'un des 125 clubs, parmi les 41 disciplines que compte la ville (par an).
- En 2020, la ville a consacré **7,6 M€ au sport et à la jeunesse, soit 10,7%** de son budget de fonctionnement.
- **LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »** : l'investissement de la ville pour moderniser les équipements, développer le sport pour tous, (enfants comme seniors par exemple), la multiplication des événements autour du sport, ont permis d'obtenir **début 2019 le label « Ville active et sportive »**, valable pour une durée de 2 ans, avec 2 lauriers récompensant les initiatives et les animations sportives sans oublier l'engagement des acteurs sportifs.
- **PRIX SPECIAL « COUP DE CŒUR »** décerné par la FDJ pour son action en faveur des personnes en situation d'handicap.
- **LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »** fin novembre 2019, en reconnaissance à la Ville qui s'engage pour faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- 1 patinoire (la BUL),
- 2 piscines : Jean Bouin et la BUL (+ proximité de la piscine de Gauchy)
- 12 gymnases ville dont le gymnase Jacques CLIN (le propriétaire est la région, la gestion est effectuée par la ville) et 5 gymnases de la Communauté d'Agglomération
- 11 cours de tennis (4 couverts rue Jacky Tabar et 7 extérieurs aux Champs-Élysées)
- 2 pistes d'athlétisme,
- 16 terrains de « grands jeux » (foot, rugby...)
- 4 terrains de « petits jeux » (basket, volley...)
- 18 équipements de proximité (city stade, plateaux de basket...)
- 4 boulodromes
- Des salles d'activités physiques et sportives
- Le Palais des sports Pierre Ratte (comprend 6 salles spécifiques dédiées aux associations)
- 4 équipements de plein air (au Faubourg d'Isle et au quartier Europe)
- L'espace multisports du Faubourg d'Isle (boulodrome, gymnase et stand de tir sportif et tir à l'arc)
- La base nautique Henri Richard (2011) de 2 058 m€ pour la pratique de l'aviron et du canoë-kayak

- 1 bowling de 12 pistes
- Et 12 autres équipements (piste BMX quartier d'Æstres, espace de glisse de 1 700 m² quartier Europe, ...)

Plusieurs associations sportives contribuent également à la valorisation et à la protection du patrimoine naturel, notamment :

- amicale des cyclotouristes;
- vélo Club Amateur;
- coordination des clubs affiliés à la piste municipale;
- association MBX ;
- les Coureurs du Parc d'Isle;
- randonnée Pédestre de Haute-Picardie;
- club Alpin de Haute-Picardie;
- saint-Quentin Canoë Kayak;
- aviron Saint-Quentinois.

Santé

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

(Source : Observatoire Régional de la santé et du social de Picardie pour 2016)

- Avec près de 56000 habitants, Saint-Quentin est la 8ème commune la plus peuplée des Hauts-de-France.
- La part des moins de 25 ans est de 31,2%. Les 60-74 ans, 15,9% et les 75 ans et plus (9,5%)

A. DES INEGALITES PERSISTANTES MALGRE UNE AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

Tant pour les cancers que pour les maladies cardiovasculaires, les décès sont très nombreux avec un constat toujours identique : le retard avec le niveau national est toujours le même, voire parfois a tendance à s'aggraver.

Concernant l'offre de soins, la région présente des densités de professionnels de santé le plus souvent inférieures à celles relevées dans l'ensemble du pays.

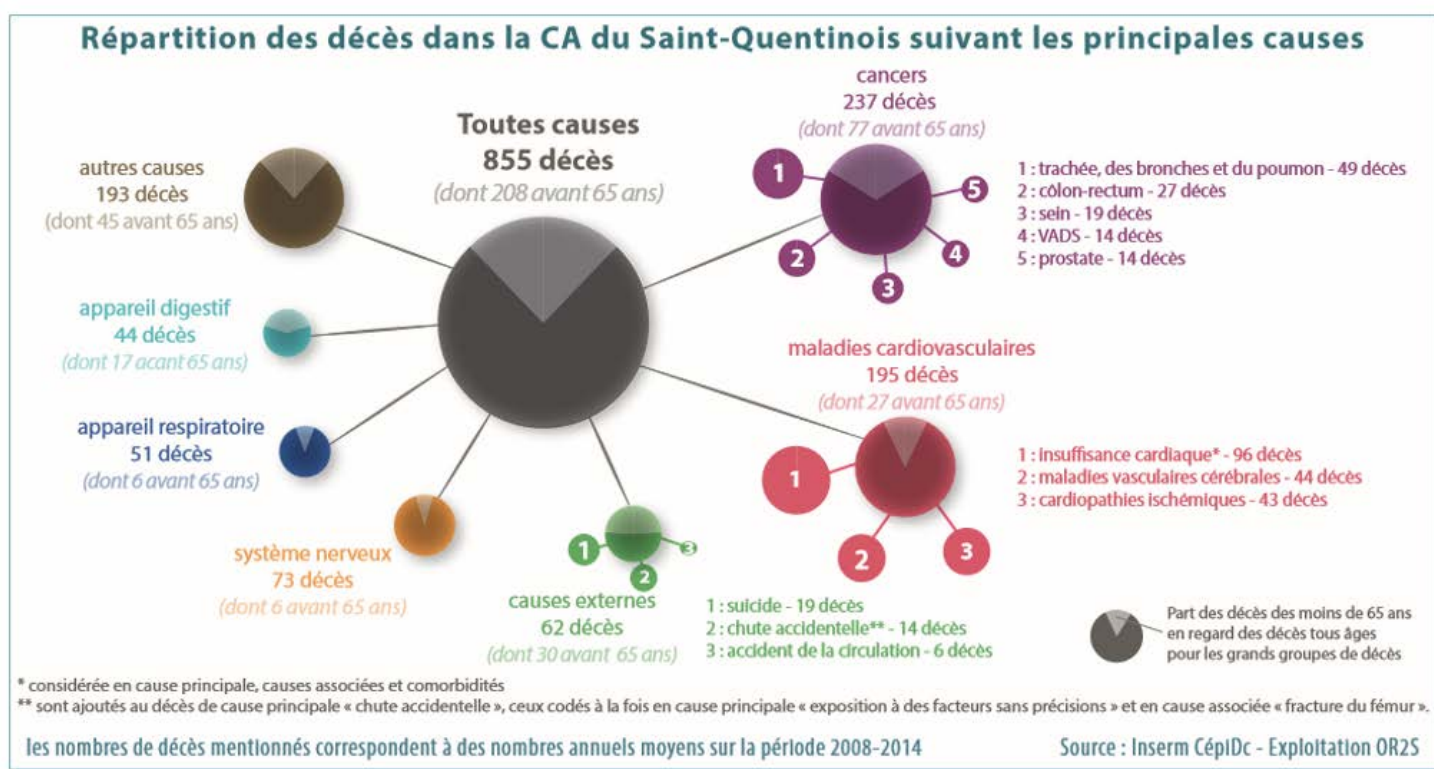
- Fragilité sociale importante : mesurée par le niveau de diplôme, l'accès à l'emploi, les revenus, les prestations sociales. Le taux de chômage reste plus important
- Surreprésentation du handicap : le nombre de foyers bénéficiaires de l'AEEH ou AAH est très supérieur à la moyenne de la France
- Utilisation des soins plus élevée que la moyenne : soins de villes et hospitaliers
- Prévalence de certaines pathologies, notamment cancers et maladies cardio-neuro-vasculaires, avec des écarts accrus concernant les personnes en situation de vulnérabilité.

B. UNE OFFRE DE SOINS, D'ETABLISSEMENTS ET DE PROFESSIONNELS DE SANTE CONTRASTEE

- En 2017, 81 médecins généralistes libéraux, soit densité de 97,6 praticiens pour 100 000 habitants, supérieure au niveau national (90,3) et régional (89,2)
- Près de 2 médecins généralistes sur 3 sont âgés de 55 ans et plus, soit 10 points de plus qu'en région et en France.
- On observe également une forte attractivité locale des établissements de santé, liée au Groupement Hospitalier de Territoire : les taux d'hospitalisation en chirurgie et en médecine sont semblables aux taux nationaux. (85,6 séjours pour 1000 personnes ; France : 86,4)
- Le territoire est bien couvert en infirmiers libéraux (204 en 2017) avec des professionnels plutôt jeunes (61 ont moins de 35 ans)
- En revanche, densité moindre qu'au niveau national pour les masseurs-kinésithérapeutes

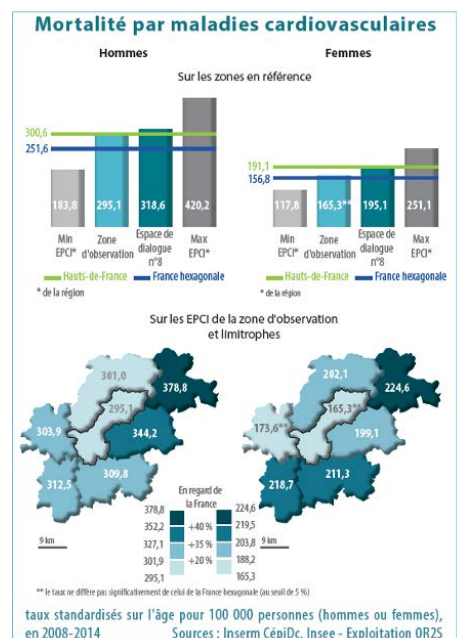
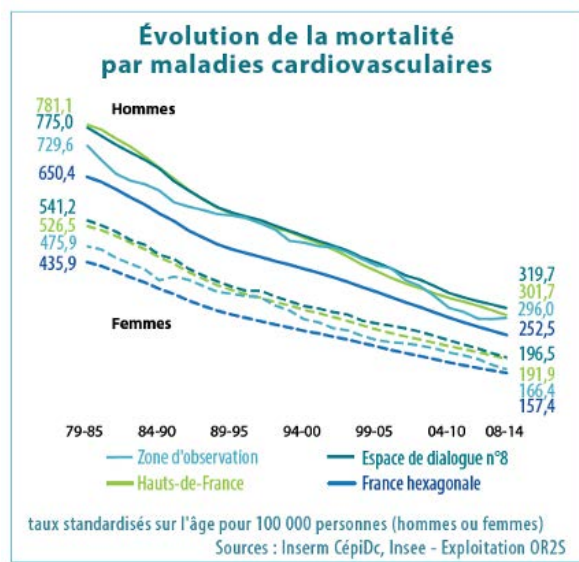
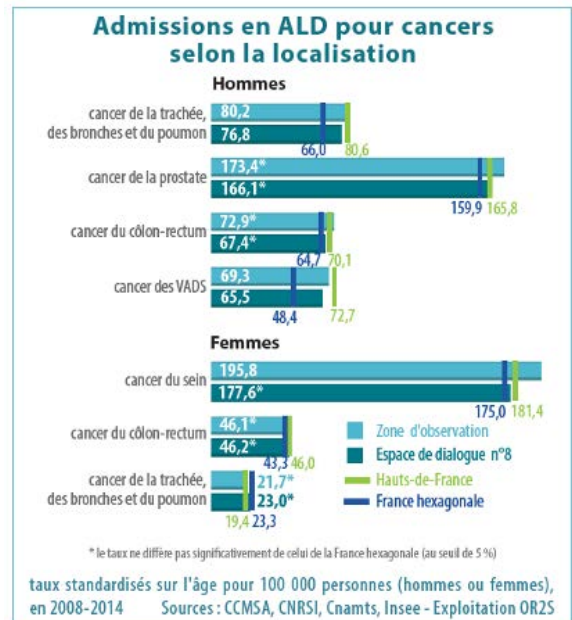
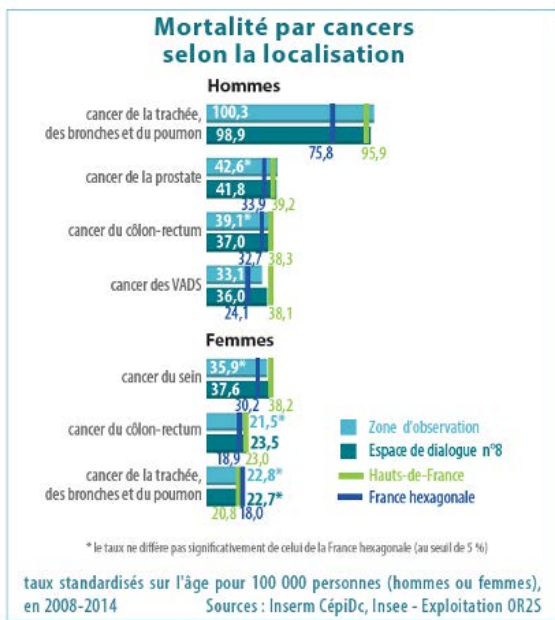
C. ETAT DE SANTE : UNE IMPORTANTE SURMORTALITE NOTAMMENT PAR MALADIE CARDIOVASCULAIRE & CANCER

- Une surmortalité tous âges et genres confondus au regard de la France (949,3 décès sur 2008-2014 contre 771,3 pour 100 000 habitants en France)
- Surtout une importante surmortalité prématurée : l'Agglomération du Saint-Quentinois présente une surmortalité prématurée de près de 50% en regard de la France.
- Plus d'un décès sur deux est lié à un cancer ou à une maladie cardiovasculaire depuis plus de 30 ans, tous âges et tous genres confondus.



• **La surmortalité due aux cancers** se creuse par rapport à la France (différentiel de mortalité de l'ordre de + 15-20%). La mortalité prématurée est particulièrement marquée (sur 2008-2014, près d'1/3 des décès par cancers concerne des personnes de moins de 65 ans). On observe une forte mortalité masculine par cancer de la trachée, des bronches et du poumon et une surmortalité féminine par cancer du sein et un taux d'admission en Affection longue durée plus élevé qu'en France.

• **Les maladies cardiovasculaires** : la mortalité apparaît modérée par rapport aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes (10% contre 20% de surmortalité), mais on observe une surmortalité prématurée, tant chez les hommes que chez les femmes : dans l'Agglomération du saint-quentinois, avec en moyenne 27 décès par an, les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 13% des décès survenus avant 65 ans tous genres confondus pour la période 2008-2014, doit 37,1 décès pour 100 000 habitants.



Handicap

- Un taux d'allocataires de l'AAH élevé tant localement qu'au regard du niveau national
- En 2016 au sein de l'Agglomération du Saint-Quentinois, plus de 2100 personnes âgées de 20 à 64 ans ont perçu l'AAH, soit un taux de 4,6%. Ce taux est très important localement. (Région : 3,2% et France : 2,7%)

• ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

L'offre en hébergement est du niveau national, avec un maintien à domicile développé :

- 2 foyers de vie pour adultes handicapés sont situés à Saint-Quentin (85 places dont 52 en hébergement complet);
- Indice de 1,4 pour 1000 personnes de 20 ans et plus (1,1 en France et 1,2 en région);
- Un service d'accompagnement médico-social adultes en situation de handicap (Samsah) de 26 places se trouve à Saint-Quentin.

• ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le taux d'hébergement des jeunes en situation de handicap se situe dans la moyenne régionale, l'offre dans le Saint-Quentinois se complète avec les EPCI limitrophes.

- 2 instituts médicoéducatifs sont installés à Saint-Quentin (115 places d'hébergement dont 90 en hébergement complet, le reste étant du semi-internat.)
- Offre abondante de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) puisqu'ils sont 6 basés à Saint-Quentin, pour un total de 125 places.

À Retenir

- Globalement, indicateur de santé parmi les plus faibles de France (densité de médecin généralistes, de médecins spécialistes, pharmacies, etc.) qui se croisent à des indicateurs sociaux et sanitaires préoccupants.
- 2 Enjeux d'accessibilité limités aux secteurs ruraux et aux zones franges périurbaines (périphéries et zones interstitielles entre les polarités) qui peinent à développer certains services.
- Offre de santé de proximité qui se dégrade avec **des secteurs en proie à la désertification médicale**
- **Enjeu prospectif fort lié au renouvellement des professionnels de santé** dont la part en approche de l'âge de la retraite est localement très importante y compris sur des secteurs aujourd'hui sous-dotés.
- Faible densité de spécialistes qui se traduit par des problématiques d'accessibilité aux services de santé liées aux délais d'attente pour obtenir un rendez-vous.
- **Enjeu global de diffusion de la médecine** sur les territoires axonais en poursuivant :
 - Le déploiement des structures type maison de santé en intégrant les facteurs de réussite de ce type de projets (construction d'un projet de santé avec des professionnels investis, création d'un parcours résidentiel et professionnel pour les professionnels de santé et leur famille, etc;) et en trouvant des solutions incitatives pour relever les défis des MSP (mobilisation des professionnels de santé notamment);
 - L'exploration d'outils numériques pour certains besoins et fonctionnement des services de santé;
 - Le développement de dispositifs d'incitation et de facilitation de l'installation des jeunes professionnels de santé dans les zones démedicalisées.

ANNEXE 4

DEVELOPPEMENTS SUR LES MODALITÉS DE STATIONNEMENT À SAINT-QUENTIN

Le stationnement

La commune détient la compétence relative au stationnement mais la stratégie est essentiellement définie par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin au travers du plan de déplacement urbain. Le stationnement à Saint-Quentin ne pose pas de problème aigu dans la mesure où la ville n'est pas confrontée à une croissance urbaine et démographique telle qu'elle aboutirait une saturation de l'offre de stationnement.

Les zones de stationnement

S'il n'existe pas de diagnostic exhaustif du stationnement urbain, un état des lieux a été réalisé par tes services municipaux lors de l'élaboration du PLUI de 2014 adopté par ta communauté d'agglomération.

La ville comptait alors 1 411 places de stationnement payantes réparties en trois zones :

- La zone orange dans l'hypercentre, où la durée de stationnement est limitée à 2 h 30 et le coût de l'heure est de 0,80€ ;
- La zone paille située rive gauche de la Sommes où la durée de stationnement est limitée à 2 h 30 et le coût de l'heure est de 0,70€
- La zone verte dans la première couronne de l'hypercentre, où la durée de stationnement est illimitée et le de l'heure est de 0,60€ .

S'y ajoute une zone bleue où le stationnement est gratuit pour une durée limitée. Elle compte 118 places.

Les places de stationnements spécifiques

- 507 places pour les personnes à mobilité réduite
- 8 aires de livraisons
- 2 emplacements Rue du Général Leclerc
- 2 emplacements rue d'Isle
- 1 emplacement rue Emile Zola
- 1 emplacement rue de la Comédie
- 1 emplacement rue de l'Abbaye de Pompières
- 1 emplacement ru de la Nef d'Or (création en 2011)

- **17 emplacements de taxis :**
- 1 emplacement rue Victor Basch
- 1 emplacement rue Croix Belle Porte
- 1 emplacement rue de Lyon

- 2 emplacements contre Allée Alexandre Dumas – Rue de Pontoile
- 12 emplacements Place André Baudez

- **135 emplacements vélos**
- 6 emplacements Piscine Jean Bouin
- 12 emplacements palais des sports Pierre Ratte
- 12 emplacements parc d'Isle Jacques Braconnier
- 6 emplacements devant le « Splendid » Bd Léon Blum
- 3 emplacements rue des Corbeaux
- 5 emplacements place la Basilique
- 6 emplacements square Malraux
- 53 emplacements à la Bul
- 5 emplacements Office du Tourisme
- 3 emplacements au Musée Antoine Lécuyer
- 10 emplacements Quai Gayant (installation en 2015),
- 5 emplacements aux Champs Elysées côté rue de Baudreuil
- 9 emplacements place André Baudez

- **19 emplacements motos :**
- 3 emplacements square Malraux
- 3 emplacements place de la Basilique
- 5 emplacements place Gaspard de Coligny
- 11 emplacements rue de La Fère

Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, l'amende forfaitaire de stationnement a été remplacée par un forfait de post-stationnement

La délégation de service public du Parking de l'Hôtel de Ville

Par délibération du 19 octobre 1989, la commune de Saint-Quentin a pris la décision de construire un parking souterrain près de l'hôtel de ville dans le but de redynamiser le centre-ville. La société Stationnement Parking Services (SPS)⁵, filiale du groupe Vinci Parke, dénommé Indigo depuis 2015, exploite le parking souterrain en vertu d'une convention en date du 27 décembre 1990. Le contrat de délégation de service public (DSP) a été conclu jusqu'en 2036. Le parking de l'Hôtel de Ville comprend 378 places sur 3 niveaux, dont 7 pour les personnes à mobilité réduite.

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise plusieurs fois par an, des contrôles qualité avec un organisme spécialisé : en 2019, deux visites ont ainsi été réalisées sur le parking de l'Hôtel de Ville, qui a obtenu des scores de 92,5 sur 100 et de 89,3 sur 100. Indigo s'est engagé dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable : évalué sur la base de 16 critères, dont 3 dédiés à l'environnement, l'entreprise s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation Vigeo Eiris la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués.

Le bilan annuel 2019 présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2020 fournit les informations suivantes :

- Une recette annuelle de 282 072 euros TTC soit près de 714 euros par place ;
- 62 000 clients, parmi lesquels 2 640 abonnés réguliers (principalement des résidents en formule 24h /24h).

ANNEXE 5

L'ARROSAGE INTELLIGENT

Le projet d'arrosage intelligent conduit par la Ville de Saint-Quentin dans le cadre du programme Interreg 2 Mers SCIFI a fait l'objet de nombreuses publications mettant en avant les résultats obtenus par la Ville et ses partenaires locaux (le Faubourg Numérique, la start-up Element IO et Orange) :

- Sur le site de la Commission Européenne;
- Sur celui de l'OASC , une organisation internationale de référence dans le domaine des smart city réunissant plus d'une centaine de villes;
- Sur le site de la Fondation Fiware , qui répertorie un ensemble de solutions digitales contribuant à la lutte contre le changement climatique : ce livret a fait l'objet d'une présentation lors de la COP 25.

La solution d'arrosage développée à Saint-Quentin consiste à :

- Moduler l'arrosage au plus près des besoins réels du gazon par l'utilisation de données recueillies par des capteurs (humidité du sol, météo, etc.);

Automatiser l'entretien grâce à une commande à distance des différents équipements situés sur le terrain (robot de tonte, système d'irrigation).

Les avantages attendus sont donc de deux ordres :

- Diminuer par trois la consommation d'eau (300 mètres cubes annuels contre 900 mètres cubes pour l'arrosage manuel d'un terrain)
 - Gagner du temps
 - Limiter les déplacements

En septembre, des sondes viennent d'être installées au Terrain d'Honneur du stade Debrésie pour une mise en service au Printemps 2021.

Après une phase de test conduite sur le stade Philippe Roth, la Ville de Saint-Quentin va déployer cette solution à l'horizon 2021, sur 9 terrains de sports avec de nouveaux partenaires techniques : un membre de l'écosystème local, Hostabee, et Easy Global Market.

ANNEXE 6

SAINT-QUENTIN, SMART CITY,

LA RENCONTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU NUMÉRIQUE

Lancé en juillet 2017, le projet « SCIFI » est une initiative européenne, financée par le programme Interreg 2 Mers. L'objectif est d'aider les villes moyennes à optimiser l'utilisation des données publiques afin d'améliorer les services à la population, impliquer les citoyens et éclairer la prise de décision locale.

Saint-Quentin est impliquée dans le projet. **La transition numérique rejoint la transition écologique dans la mesure où les applications technologiques servent concrètement des objectifs de développement durable.**

La première étape a consisté à identifier, en concertation avec les citoyens, des défis dans les domaines de la mobilité, de l'énergie et de l'environnement. Ces défis réalisés en 2018 à l'Espace Citoyen ont donné lieu à une restitution publique au Palais des Sports.

Dans un second temps, avec le soutien de clusters d'innovation implanté sur son territoire, chaque ville apporte une réponse concrète à ces défis en développant des solutions technologiques associant partenaires publics et privés.



Fév
2018-
Mai
2019

Juil -
Déc
2018

Jan -
Août
2019

Les étapes du projets

Identification des défis de la Ville de Saint-Quentin

Organisation de plusieurs rounds de consultation successifs avec les services de la ville, les habitants et les commerçants afin d'identifier les principaux défis qui se posent à Saint-Quentin en matière de mobilité, d'environnement et d'énergie puis les formuler sous formes de challenges lancés aux innovateurs.

Lancement du 1^{er} appel à projet SCIFI

Durant ce 1^{er} appel à projets, les différentes villes membre du consortium SCIFI (Saint-Quentin, Bruges, Malines et Delft) ont proposé leurs défis à des innovateurs afin de sélectionner au terme d'un processus de sélection ceux qui proposent la solution la plus innovante et pertinente pour apporter une réponse à ces défis. Un total de 7 défis ont été proposés dans les trois domaines couverts par le projet (mobilité, environnement, énergie).

Organisation du 1^{er} cycle d'accélération

Au terme du processus de sélection 1^{er} appel à projet, la Ville de Saint-Quentin s'est associée à Element IO, une startup saint-quentinoise, afin de co-créer et prototyper une solution d'arrosage connectée pour les terrains de sports. L'enjeu pour la Ville se Saint-Quentin est triple :

Disposer d'une solution capable d'assurer une gestion autonome des sites sportifs en supervisant l'arrosage à distance et en s'interfaçant aux systèmes existants (robot, irrigation)

Avoir un outil d'aide à la décision et de monitoring permettant d'économiser les ressources

Réduire les déplacements des agents pour dégager du temps pour d'autres tâches et limiter impact écologique



Les étapes du projets

Lancement du 2nd appel à projet SCIFI

Après le prototypage et le test d'une solution permettant de répondre à ses enjeux en matière d'arrosage, la Ville s'attaque à 3 nouveaux défis au cours du 2nd appel à projets :

- Améliorer l'accès et le stationnement en centre-ville
- Mesurer les flux piétonniers pour améliorer la prise de décision locale
- Mieux prioriser et optimiser les interventions pour l'entretien du mobilier de propreté

Déroulement du 2nd cycle d'accélération

Selon la qualité des propositions déposées durant l'appel à projet, la Ville de Saint-Quentin travaillera de nouveau en collaboration avec des start-ups afin de co-crée et tester sur son territoire des solutions capable de répondre à un ou plusieurs des 3 défis.

Le 19 septembre 2019, les territoires innovants en Hauts-de-France se sont rencontrés à l'espace Créatis, en présence de Céline Colucci, Déléguée générale des Interconnectés. Cette journée étape de l'Interco TOUR, réalisée avec le soutien du Fonds européen de développement régional, a été l'occasion de mettre l'accent sur les enjeux de la transition numérique et de la donnée publique dans les villes moyennes. Elle a réuni les acteurs des territoires qui innovent (élus et techniciens des collectivités, entrepreneurs, associations) qui ont pu partager leurs expériences et leurs réalisations. Elle a également été l'occasion d'une formation consacrée à l'Open data et au RGPD afin d'identifier les enjeux, les obligations législatives et les opportunités. Les projets innovants ont été récompensés, à travers des auditions régionales par les labels « territoires innovants » (décernés aux collectivités) et par le concours « startups interconnectées » (pour les organismes privés).

ANNEXE 7

PRÉSENTATION DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION

DE LA JOURNÉE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

(CONSEIL DES JEUNES)

Faire soi-même son savon, sa lessive, ses lingettes, cuisiner antigaspi : le Conseil des Jeunes, à l'initiative de cette 1^{ère} édition de la journée du Développement durable organisée sur la place de l'Hôtel de Ville, a bien montré que le Développement Durable est possible au quotidien !



Le programme de cette journée était très varié, **de la confection de savons et cosmétiques au vélo smoothies** avec ALM Sport Formation Ludovic Ponthieu , en passant par **la fabrication de lessive** avec Renaud de Daybyday, **la réalisation d'hôtels à insectes** avec le Musée des papillons, la **gestion des déchets et tri sélectif** avec la CASQ, **la grainothèque** avec le Germoir des possibles et la **présentation de l'AMAP** les paniers d'Elise.

